

États financiers consolidés



Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

États financiers consolidés

31 décembre 2023

Rapport de la direction

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« la Société »). S'acquitter de cette responsabilité exige la préparation et la présentation des états financiers consolidés et d'autres données selon les meilleurs jugements et estimations de la direction, ainsi que les Normes internationales d'information financière, publiées par l'International Accounting Standards Board.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçues en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des comptes de la Société.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs externes les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a examiné les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



Bryce Conrad
Président et chef de la direction



Geoff Simpson
Chef des finances



KPMG s.r.l./S.E.N.C.R.L.
1800-150, rue Elgin
Ottawa (Ontario) K2P 2P8
Canada
Téléphone 613 212 5764
Télécopieur 613 212 2896

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

À l'actionnaire de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés de Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (« l'entité »), qui comprennent :

- le bilan consolidé au 31 décembre 2023;
- l'état consolidé du résultat net pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé du résultat global pour l'exercice clos à cette date;
- l'état consolidé des variations des capitaux propres pour l'exercice clos à cette date;
- le tableau consolidé des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date;
- ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des informations significatives sur les méthodes comptables;

(ci-après, les « états financiers »).

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière consolidée de l'entité au 31 décembre 2023, ainsi que de sa performance financière consolidée et de ses flux de trésorerie consolidés pour l'exercice clos à cette date, conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (« normes IFRS de comptabilité »).

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « **Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers** » de notre rapport de l'auditeur.

Nous sommes indépendants de l'entité conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.



Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe à la direction. Les autres informations comprennent les informations contenues dans le rapport de gestion.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons et n'exprimerons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

En ce qui concerne notre audit des états financiers, notre responsabilité consiste à lire les autres informations désignées ci-dessus et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celles-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, et à demeurer attentifs aux éléments indiquant que les autres informations semblent comporter une anomalie significative.

Nous avons obtenu le rapport de gestion à la date ou avant la date du présent rapport de l'auditeur. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués sur ces autres informations, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans ces autres informations, nous sommes tenus de signaler ce fait dans le rapport de l'auditeur.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes IFRS de comptabilité, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'entité ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'entité.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;

- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité de l'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport de l'auditeur sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport de l'auditeur. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'entité à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle;
- nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit;



Page 4

- nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés concernant l'information financière des entités et activités de l'entité du groupe pour exprimer une opinion sur les états financiers. Nous sommes responsables de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit du groupe, et assumons l'entière responsabilité de notre opinion d'audit.

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa, Canada

Le 23 avril 2024

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat net

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Produits des activités ordinaires et autres produits		
Produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité (note 19)	861 905	863 545
Produits tirés de la distribution d'électricité (note 19)	224 770	209 841
Produits tirés de la production d'électricité (note 19)	48 073	45 336
Produits tirés des services offerts aux entreprises (note 19)	36 477	33 572
Autres produits (note 19)	14 382	13 191
Produits tirés des subventions gouvernementales	4 336	4 164
Produit lié à l'interruption des activités (note 4)	4 482	–
	1 194 425	1 169 649
Charges		
Achat d'électricité	864 882	863 139
Charges d'exploitation (note 20)	182 273	160 624
Amortissement des immobilisations corporelles (note 6)	69 116	65 709
Amortissement des immobilisations incorporelles (note 7)	10 488	10 490
	1 126 759	1 099 962
Résultat avant les éléments suivants :	67 666	69 687
Charges financières (note 21)	55 900	45 026
Produits d'intérêts	(1 741)	(1 154)
Quote-part de la perte des coentreprises [note 8 a)]	746	441
Bénéfice avant impôt sur le résultat	12 761	25 374
Charge d'impôt sur le résultat (note 22)	10 512	20 967
Bénéfice net	2 249	4 407
Variation nette des soldes réglementaires, déduction faite de l'impôt (note 5)	21 855	35 267
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	24 104	39 674

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé du résultat global
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	24 104	39 674
Autres éléments du résultat global		
Éléments qui peuvent être ultérieurement reclassés en résultat net		
Écarts de change à la conversion des établissements à l'étranger, déduction faite de l'impôt	(1 005)	2 860
Éléments qui ne seront pas ultérieurement reclassés en résultat net		
(Perte actuarielle) gain actuariel au titre des avantages complémentaires de retraite, déduction faite de l'impôt	(575)	2 313
Variation nette des soldes réglementaires liés aux autres éléments du résultat global, déduction faite de l'impôt	201	(1 498)
Total du résultat global	22 725	43 349

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Rapport annuel 2023

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Bilan consolidé

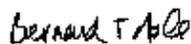
Au 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2023	2022
	\$	\$
Actifs		
Actifs courants		
Trésorerie	14 920	13 978
Débiteurs (note 4)	202 873	180 874
Impôt sur le résultat à recevoir	1 220	2 818
Charges payées d'avance	9 474	5 472
Stocks	1 555	1 551
Trésorerie soumise à des restrictions [note 14 b)]	–	2 560
	230 042	207 253
Actifs non courants		
Immobilisations corporelles (note 6)	2 039 273	1 946 822
Immobilisations incorporelles (note 7)	152 497	158 415
Immeubles de placement, au coût	4 524	4 548
Participations dans des coentreprises [note 8 a)]	16 849	18 486
Billets à recevoir de parties liées [note 9 a)]	20 000	17 625
Trésorerie soumise à des restrictions [note 14 b)]	7 160	7 610
Actifs d'impôt différé (note 22)	8 442	6 732
Total des actifs	2 478 787	2 367 491
Soldes débiteurs de comptes réglementaires (note 5)	131 843	116 513
Total des actifs et des soldes réglementaires	2 610 630	2 484 004
Passifs et capitaux propres		
Passifs courants		
Dette bancaire (note 10)	7 822	12 272
Papier commercial (note 10)	338 105	276 390
Créditeurs et charges à payer (note 11)	207 998	181 735
Impôt sur le résultat à payer	118	–
Produits différés (note 12)	9 604	7 458
Partie courante de la dette à long terme (notes 14 et 24)	3 796	2 356
	567 443	480 211
Passifs non courants		
Produits différés (note 12)	271 715	238 443
Avantages du personnel futurs (note 13)	13 657	12 642
Dépôts de garantie des clients	18 026	19 481
Dette à long terme (notes 14 et 24)	1 074 563	1 075 648
Passifs d'impôt différé (note 22)	118 607	106 872
Autres passifs (note 15)	1 991	2 078
Total des passifs	2 066 002	1 935 375
Capitaux propres		
Capital social (note 17)	228 453	228 453
Cumul des autres éléments du résultat global	3 615	4 994
Participation ne donnant pas le contrôle	297 601	293 497
Total des passifs et des capitaux propres	2 595 671	2 462 319
Soldes créditeurs de comptes réglementaires (note 5)	14 959	21 685
Total des passifs, des capitaux propres et des soldes réglementaires	2 610 630	2 484 004

Passifs éventuels et engagements (notes 25 et 26)

Au nom du conseil,



Administrateur



Administrateur

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille Hydro Ottawa inc.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

État consolidé des variations des capitaux propres

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	Capital social	Cumul des autres éléments du résultat global	Résultats non distribués	Total
	\$	\$	\$	\$
Solde au 31 décembre 2021	228 453	1 319	277 523	507 295
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	–	–	39 674	39 674
Autres éléments du résultat global	–	3 675	–	3 675
Dividendes [note 17 b)]	–	–	(23 700)	(23 700)
Solde au 31 décembre 2022	228 453	4 994	293 497	526 944
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	–	–	24 104	24 104
Autres éléments du résultat global	–	(1 379)	–	(1 379)
Dividendes [note 17 b)]	–	–	(20 000)	(20 000)
Solde au 31 décembre 2023	228 453	3 615	297 601	529 669

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Rapport annuel 2023

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

	2023 \$	2022 \$
Flux de trésorerie liés aux activités suivantes :		
Exploitation		
Bénéfice net compte tenu de la variation nette des soldes réglementaires	24 104	39 674
Ajustements pour tenir compte des éléments suivants :		
Amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles	79 604	76 199
Perte sur la sortie d'actifs non financiers (note 6)	4 047	1 408
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	336	330
Quote-part de la perte des coentreprises	746	441
Amortissement des produits différés (note 19)	(7 819)	(6 880)
Charges financières, déduction faite des produits d'intérêts et des frais d'émission de titres de créance	53 823	43 542
Charge d'impôt sur le résultat	10 512	20 967
Autres	(173)	(540)
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement et des autres soldes liés à l'exploitation (note 23)	(7 878)	(16 118)
Remboursements d'impôt reçus	2 162	1 936
Impôt sur le résultat payé	(1 210)	(3 947)
Charges financières payées, déduction faite des produits d'intérêts reçus	(53 723)	(37 671)
Apports de capital provenant de la clientèle	20 065	17 826
Apports de capital provenant des promoteurs (note 6)	11 067	9 356
Variation des dépôts de garantie des clients	6 460	(2 846)
Variations nettes des soldes réglementaires	(21 855)	(35 267)
	120 268	108 410
Investissement		
Acquisition d'immobilisations corporelles (note 6)	(154 964)	(156 646)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(3 629)	(8 573)
Produit de la sortie d'immobilisations corporelles	1 247	1 113
Apports de capital à une coentreprise [note 14 c)]	(356)	(283)
Dividendes d'une coentreprise	540	600
Émission d'un billet à recevoir à une partie liée	(2 375)	(1 884)
Charges financières payées	(694)	(849)
Trésorerie soumise à des restrictions détenue en fiducie	3 010	610
Remboursement d'un billet à recevoir des coentreprises	-	214
Subvention gouvernementale reçue [note 14 c)]	356	283
Distributions de coentreprises	351	601
	(156 514)	(164 814)
Financement		
Produit de l'émission de papier commercial, déduction faite des remboursements (note 10)	61 715	86 390
Produit de l'émission de titres de créance à long terme, déduction faite des remboursements (note 14)	19	712
Dividendes versés [note 17 b)]	(20 000)	(23 700)
Remboursements d'obligations locatives	(96)	(107)
	41 638	63 295
Variation nette de la trésorerie, déduction faite de la dette bancaire	5 392	6 891
Trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, à l'ouverture de l'exercice	1 706	(5 185)
Trésorerie, déduction faite de la dette bancaire, à la clôture de l'exercice	7 098	1 706

Les notes ci-jointes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS ET RENSEIGNEMENTS SUR L'ENTREPRISE

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (la « Société ») est une société de portefeuille constituée en société le 3 octobre 2000 dont l'unique actionnaire est la Ville d'Ottawa. Les principales activités de la Société, lesquelles sont menées par ses filiales et par les coentreprises énumérées ci-dessous, consistent en la distribution d'électricité au sein de la Ville d'Ottawa, la production d'énergie renouvelable et la prestation des services aux entreprises liés à la distribution et à l'énergie. La Société est constituée et établie au Canada, son siège social étant situé au 2711 Hunt Club Road, Ottawa (Ontario) K1G 5Z9.

Les principales filiales en exploitation, toutes détenues en propriété exclusive par la Société, soit directement ou indirectement, étaient les suivantes au 31 décembre 2023 :

Filiale	Principales activités
Hydro Ottawa limitée (« Hydro Ottawa »)	Société réglementée de distribution d'électricité, régie par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») qui possède et exploite une infrastructure électrique dans la Ville d'Ottawa et le village de Casselman. Outre les services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du réseau ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros.
Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa »)	Exerçant ses activités sous la marque Portage Power, Énergie Ottawa détient et exploite 18 centrales hydroélectriques d'une puissance totale de 118 MW situées en Ontario et au Québec (aux chutes de la Chaudière) et dans l'État de New York. Les principales filiales d'Énergie Ottawa comprennent Chaudière Hydro L.P. (« CHLP »), Hull Energy L.P. (« Hull Energy LP »), EONY Generation Limited (« EONY »), Chaudière Hydro North L.P. (« CHLP North »), EO Generation LP (« EO Gen ») et Financière de la Chaudière S.E.C. (« FCSEC »).
Envari Holding Inc. (« Envari »)	Envari fournit des services de gestion clé en main, des services d'analyse et des services d'infrastructure à de grandes entreprises consommant de l'énergie et des services de vérification de câbles non destructive à des sociétés de services publics. Au nombre des principales filiales d'Envari, on retrouve notamment Envari Energy Solutions Inc. et Energy Ottawa Cable Testing Services Inc. (« Cable Q »).
Telecom Ottawa Holding Inc. (« TOHI »)	TOHI détient 100 % de Réseaux Hiboo inc. (« Hiboo ») (auparavant 13310361 Canada Inc.). Hiboo fournit des solutions de réseau à fibre optique à haute vitesse sécurisées et des services internet aux entreprises dans la région d'Ottawa-Gatineau.

Les coentreprises dans lesquelles la Société participait au 31 décembre 2023 sont les suivantes :

Coentreprise	Principales activités
PowerTrail Inc. (« PowerTrail ») (détenue à 60 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 6 MW située au site d'enfouissement Trail Road, à Ottawa, en Ontario.
Moose Creek Energy LP (« Moose Creek LP ») (détenue à 50,05 %)	Détient et exploite une usine de transformation des gaz d'enfouissement en électricité de 4 MW située au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek, en Ontario.
Zibi Community Utility LP (« ZCU ») (détenue à 50 %)	Détient et exploite une installation thermique destinée au projet Zibi situé dans le centre-ville d'Ottawa et à Gatineau.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION

a) Déclaration de conformité

Les présents états financiers consolidés ont été préparés par la direction sur la base de la continuité de l'exploitation conformément aux Normes internationales d'information financière publiées par l'International Accounting Standards Board (les « normes IFRS de comptabilité »), et leur publication a été approuvée et autorisée par le conseil d'administration de la Société le 23 avril 2024.

b) Mode d'évaluation

Les états financiers consolidés de la Société sont établis au coût historique, sauf en ce qui concerne les avantages du personnel futurs [voir la note 3 n)].

c) Monnaie fonctionnelle et monnaie de présentation

Les présents états financiers consolidés sont présentés en dollars canadiens, soit la monnaie fonctionnelle de la Société.

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement

La préparation des états financiers consolidés selon les normes IFRS de comptabilité nécessite que la direction fasse des estimations, ait recours à son jugement et formule des hypothèses qui ont une incidence sur les montants comptabilisés des produits des activités ordinaires, des charges, des actifs et des passifs et sur les informations à fournir à l'égard des actifs et passifs éventuels à la date des états financiers consolidés.

En raison de l'incertitude inhérente à la réalisation d'estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées aux fins de la préparation des présents états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures des organismes de réglementation et des gouvernements. La direction révisé en permanence ses estimations et jugements à partir de l'information disponible la plus récente. Selon la direction, les présents états financiers consolidés ont été dûment préparés, en posant un jugement éclairé et en appliquant des seuils d'importance relative raisonnables en conformité avec les méthodes comptables significatives. Les principaux éléments pour lesquels des estimations et des jugements ont été formulés dans le cadre de l'application des normes IFRS de comptabilité sont présentés ci-après :

i) Débiteurs

Les débiteurs, qui comprennent les créances non facturées, sont présentés d'après les montants qui devraient être recouverts, déduction faite d'une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues. La direction se fonde sur l'historique de pertes et les informations prospectives, ainsi que sur le classement chronologique et les arriérés des débiteurs à la date de clôture pour calculer la provision.

ii) Soldes réglementaires

La comptabilisation et l'évaluation des soldes réglementaires sont tributaires de certaines estimations et hypothèses et de certains jugements, y compris des hypothèses relatives à l'interprétation des règlements et des décisions de la CEO. La Société continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

iii) Durées d'utilité des actifs amortissables

L'amortissement des immobilisations corporelles et incorporelles est calculé d'après des estimations des durées d'utilité des immobilisations corporelles, des immobilisations incorporelles et des immeubles de placement. La direction estime les durées d'utilité des divers types d'actifs en se fondant sur des hypothèses et des estimations quant aux caractéristiques de durée d'utilité d'actifs semblables d'après une longue expérience dans le secteur de la production et de la distribution d'électricité.

iv) Dépréciation des actifs non financiers

La direction examine si les actifs non financiers sont dépréciés en utilisant la méthode des flux de trésorerie futurs décrite à la note 3 m). De par leur nature, les estimations des flux de trésorerie futurs, y compris les estimations des dépenses d'investissement, des produits des activités ordinaires, des charges d'exploitation, des taux d'actualisation, de la production d'électricité, de l'inflation, des taux de capitalisation finaux et des prix du marché futurs projetés (y compris les incitatifs accessoires, les incitatifs liés à la capacité et les autres incitatifs de marché), sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure. La direction tient compte de la conjoncture actuelle et de l'expérience passée et, au besoin, elle obtient l'avis de tiers pour étayer ses estimations.

v) Avantages du personnel futurs

L'évaluation des avantages du personnel futurs nécessite de nombreuses estimations et hypothèses. Les actuaires formulent des hypothèses pour les éléments comme les taux d'actualisation, les augmentations de salaire futures et les taux de mortalité pour déterminer les charges au titre des prestations et les obligations au titre des prestations définies.

vi) Apports de capital

Le moment où la clientèle s'acquitte de ses obligations de prestation relativement aux apports de capital est fonction de certaines estimations liées à la consommation future d'électricité.

vii) Impôt différé

Les interprétations, les réglementations et les lois fiscales des différents territoires où la Société et ses filiales exercent leurs activités sont sujettes à changement. Les actifs d'impôt différé sont évalués par la direction chaque date de clôture afin de déterminer leur probabilité de réalisation au titre du résultat imposable futur, en tenant compte des éventuelles possibilités de planification fiscale. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

2. MODE DE PRÉSENTATION (SUITE)

d) Utilisation d'estimations et recours au jugement (suite)

viii) Indice de dépréciation d'actifs

Chaque date de clôture, ou plus tôt si nécessaire, la direction exerce son jugement pour déterminer s'il existe un indice que la valeur comptable d'un actif non financier (ou d'une unité génératrice de trésorerie, « UGT ») est supérieure à sa valeur recouvrable. Aux fins de cette évaluation, la direction doit se demander si des événements ou des changements de situation pourraient avoir influé sur le caractère recouvrable de la valeur comptable d'un actif non financier ou d'une UGT. La direction prend en compte différents indicateurs, notamment l'évolution défavorable du secteur d'activité ou de la conjoncture économique, un changement du degré ou du moyen d'utilisation d'un actif, le rendement économique moins élevé que prévu d'un actif ou une variation importante des taux du marché ou des taux d'intérêt.

D'après le jugement de la direction, un indice de dépréciation [au sens qu'en donne l'IAS 36, *Dépréciation d'actifs* (l'« IAS 36 »)] existait pour EONY au 31 décembre 2023 relativement à la volatilité des prix du marché de l'énergie dans l'État de New York et à la hausse des taux d'intérêt du marché. Les hypothèses relatives aux flux de trésorerie sont sensibles aux différentes données d'entrée qui servent au calcul de la valeur d'utilité et, de ce fait, sont assujetties à l'incertitude relative à la mesure [note 2 d) iv)]. De plus amples renseignements sur l'analyse de la valeur d'utilité de 2023 par la direction sont présentés à la note 7 afférente aux présents états financiers consolidés.

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES

Le 1^{er} janvier 2023, la Société a adopté les modifications de l'IAS 1, *Présentation des états financiers* concernant les informations à fournir sur les méthodes comptables. Les modifications exigent qu'une entité présente ses méthodes comptables significatives plutôt que ses principales méthodes comptables, et donnent des indications pour déterminer les méthodes comptables significatives qui sont pertinentes pour les utilisateurs des états financiers. En conséquence, la direction a passé en revue ses méthodes comptables et actualisé les informations sur les méthodes comptables fournies dans la présente note afin de les harmoniser avec ces modifications.

a) Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes de la Société ainsi que ceux de ses filiales, y compris celles qui sont décrites à la note 1. Les filiales sont des entités contrôlées par la Société. La Société contrôle une entité quand elle est exposée ou a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'elle a la capacité d'influer sur ces rendements en dirigeant ou en contrôlant les activités de celle-ci. Les filiales sont consolidées à partir de la date à laquelle la Société en obtient le contrôle, et elles continuent d'être consolidées jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse d'exister. Les opérations intersociétés et les soldes intersociétés ont été éliminés dans les présents états financiers consolidés. Les états financiers des filiales sont préparés pour la même période de présentation de l'information financière que celle de la Société selon des méthodes comptables uniformes.

b) Coentreprises

Tous les partenariats sont classés soit comme une coentreprise, soit comme une entreprise commune conformément à l'IFRS 11, *Partenariats* (l'« IFRS 11 »). Comme il est décrit à la note 1 afférente aux présents états financiers consolidés, la Société participe à trois coentreprises dans le cadre desquelles le contrôle est partagé avec des tiers aux termes d'un accord contractuel. Les coentreprises sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence. Selon cette méthode, les participations de la Société dans les coentreprises sont comptabilisées initialement au coût, et ensuite ajustées pour refléter la quote-part de la Société des profits ou des pertes, des variations des autres éléments du résultat global et des dividendes ou distributions reçus de ses coentreprises après l'acquisition, le cas échéant.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

c) Conversion des monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction. Chaque date de clôture, les actifs et passifs monétaires libellés en monnaies étrangères sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la date de clôture. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés au coût historique ne sont pas reconvertis; ils demeurent au taux de change en vigueur à la date de la transaction initiale. Les actifs et passifs non monétaires comptabilisés à la juste valeur sont convertis au taux de change en vigueur à la date à laquelle la juste valeur a été établie. Les écarts de change en résultant sont inclus dans le résultat net de l'exercice.

Les actifs et passifs d'EONY sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur à la fin de la période de présentation. Les produits des activités ordinaires et les charges sont convertis en dollars canadiens au taux de change en vigueur au cours de la période de présentation. Les écarts de change en résultant sont inclus dans les autres éléments du résultat global de l'exercice.

d) Réglementation – Hydro Ottawa

Hydro Ottawa est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. Il incombe à la CEO d'approuver ou d'établir des tarifs de transport et de distribution d'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, Hydro Ottawa a continué d'exercer ses activités selon une méthode d'établissement des tarifs incitative personnalisée (la « méthode incitative personnalisée ») prescrite par la CEO. Cette méthode est l'une des options d'établissement des tarifs que prévoit la politique intitulée *Renewed Regulatory Framework for Electricity Distributors : A Performance- Based Approach*.

Une demande d'établissement des tarifs incitative annuelle est requise pour fixer les tarifs et les frais pour les années tarifaires de 2022 à 2025. Le 17 août 2023, Hydro Ottawa a déposé sa demande d'établissement des tarifs incitative personnalisée mise à jour de la quatrième année afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs de distribution de base à compter du 1^{er} janvier 2024. Les tarifs sont ajustés à l'aide d'une formule selon les taux de base de la première année. Les tarifs de 2024 sont fondés sur une mise à jour du facteur d'indexation des prix personnalisé d'Hydro Ottawa, sur l'allocation de fonds de roulement et sur le facteur d'extension du capital supplémentaire annuel d'Hydro Ottawa pour les besoins en produits liés aux immobilisations. Les tarifs de 2024 d'Hydro Ottawa ont été approuvés par la CEO le 14 décembre 2023.

Une fois les tarifs approuvés, ils ne sont pas ajustés si le coût réel diffère de l'estimation, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au report et qui seront soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs.

En janvier 2014, l'International Accounting Standards Board (l'« IASB ») a publié l'IFRS 14, *Comptes de report réglementaires* (l'« IFRS 14 »), qui permet aux entités à tarifs réglementés de recourir à ses pratiques actuelles en matière d'activités à tarifs réglementés si, et seulement si, dans leur premier jeu d'états financiers établis selon les IFRS, elles ont opté pour la comptabilisation des soldes des comptes de report réglementaires conformément aux exigences de l'IFRS 14.

Hydro Ottawa a déterminé que certains soldes débiteurs et créditeurs attribuables aux activités à tarifs réglementés sont admissibles au traitement comptable réglementaire conformément à l'IFRS 14 et aux principes comptables prescrits par la CEO dans le *Manuel des procédures comptables* destiné aux distributeurs d'électricité. Les soldes débiteurs et créditeurs des comptes réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs, des produits qui doivent être remis aux clients ou recouverts auprès d'eux, ou des soldes qui peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa relativement à l'acquisition de ces services.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d) Réglementation – Hydro Ottawa (suite)

Les soldes réglementaires se composent surtout des éléments suivants :

- Le compte de remboursement des actifs et des passifs réglementaires est constitué des soldes des actifs réglementaires ou des passifs réglementaires dont le règlement a été approuvé par la CEO au moyen de tarifs additionnels temporaires appelés avenants tarifaires.
- Les écarts liés au règlement représentent essentiellement les frais qu'Hydro Ottawa a engagés relativement aux services de transport, au produit de base, aux activités sur le marché de gros et à l'ajustement global par rapport aux frais qui ont été réglés avec les clients au cours de l'exercice. La nature des écarts liés au règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs au fil du temps, et ces écarts sont comptabilisés à la fin de chaque exercice conformément aux règles de la CEO.
- Le mécanisme d'ajustement pour pertes de produits (le « MAPP ») retrace et élimine les pertes de produits tirés de la distribution d'électricité qui résultent des programmes de conservation et de gestion de la demande (« CGD »).
- Le compte d'écart lié au mécanisme de partage des bénéfiques (« MPB ») englobe 50 % des revenus tirés des activités réglementées excédant le rendement des capitaux propres approuvé d'Hydro Ottawa pour des périodes tarifaires spécifiques.
- Le compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite a été autorisé par la CEO en 2011 afin de comptabiliser l'ajustement des avantages complémentaires de retraite lié aux écarts actuariels cumulés. Ce compte fait l'objet d'un ajustement annuel et les variations sont imputées aux écarts actuariels cumulés. En conformité avec les directives de la CEO, aucune charge d'intérêt n'est portée à ce compte.
- Le compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des avantages complémentaires de retraite (« compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR ») cumule les intérêts sur l'écart entre les cotisations d'Hydro Ottawa aux autres régimes d'avantages complémentaires de retraite et les charges à payer au titre des avantages complémentaires de retraite comptabilisées à l'état du résultat net d'Hydro Ottawa.
- Le profit ou la perte sur le compte d'écart lié à la sortie d'actifs correspond à l'écart entre les profits réels ou les pertes réelles attribuables à la sortie d'immobilisations et les profits ou les pertes prévus;

Les autres écarts et coûts reportés comprennent les éléments suivants :

- Le compte de l'entente de recouvrement des coûts de raccordement (l'« ERRCR ») permet à Hydro Ottawa de comptabiliser les exigences annuelles en matière de besoins en produits liées à l'écart entre les paiements prévus intégrés dans les tarifs et les paiements réels versés à Hydro One Networks Inc. (« HONI ») aux termes des ERRCR.
- Compte d'écart lié aux immobilisations (« CEI ») (exclusion faite du sous-compte d'écart lié aux immobilisations en lien avec l'accès au réseau découlant de la relocalisation de centrales demandée par des tiers et de l'expansion résidentielle) est un compte d'écart asymétrique. Par conséquent, le CEI sert à enregistrer sur une base annuelle (pour les années 2021 à 2025), le cumul de l'écart des besoins en produits résultant de la sous-utilisation des dépenses en immobilisations dans les trois catégories de dépenses en immobilisations de la Société suivantes : renouvellement du réseau/service du réseau, accès au réseau et dépenses générales liées aux centrales. Le sous-compte d'écart lié aux immobilisations en lien avec l'accès au réseau sert à enregistrer le cumul de l'écart des besoins en produits découlant tant du dépassement des dépenses que de la sous-utilisation des dépenses et il est qualifié de compte d'écart symétrique.
- Un compte de mécanisme de reddition de comptes sur les résultats en matière de performance servant à rembourser jusqu'à 200 \$ par année pour chaque cible qui n'aura pas été atteinte au cours de la période d'établissement des tarifs incitative personnalisée de 2021 à 2025. Les cinq cibles concernées par ce compte de mécanisme sont indiquées dans la convention de règlement d'Hydro Ottawa.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

d) Réglementation – Hydro Ottawa (suite)

- La CEO a créé un compte d'écart pour les distributeurs d'électricité afin de consigner toute différence importante entre les évaluations de coûts de la CEO actuellement intégrées aux tarifs et les évaluations de coûts qui résulteront de l'application de nouveaux modèles d'évaluation des coûts.

Hydro Ottawa comptabilise des intérêts sur les soldes réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

Hydro Ottawa continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les soldes débiteurs des comptes réglementaires pouvant faire l'objet d'un recouvrement suivant une demande d'établissement des tarifs ultérieure, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. S'il est plus probable qu'improbable qu'une provision soit nécessaire, Hydro Ottawa comptabilise la provision dans les charges d'exploitation de l'exercice.

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires

Selon que certains critères sont remplis ou non, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients lorsqu'elle transfère un bien ou un service à un client, que ce soit progressivement ou à un moment précis. Dans le cas de produits tirés d'autres sources, la Société comptabilise les produits des activités ordinaires progressivement en tenant compte des faits et circonstances de l'accord.

Les produits des activités ordinaires correspondent à la contrepartie reçue ou à recevoir, exclusion faite des escomptes, des remises et des taxes de vente et d'autres sommes perçues pour le compte de tiers, dans le cadre des ententes génératrices de produits qui suivent :

i) Recouvrement des coûts liés à l'électricité

Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité représentent la refacturation aux clients des coûts de l'électricité achetée par la Société et ils sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation. Les produits tirés du recouvrement des coûts liés à l'électricité sont réglementés par la CEO et ils comprennent les coûts facturés aux clients pour l'électricité, le transport de l'électricité et l'administration du réseau électrique du marché de gros. La Société a déterminé qu'elle agit pour son propre compte dans le cadre de la présente entente génératrice de produits et, par conséquent, elle les a présentés selon le montant brut.

ii) Distribution d'électricité

La Société facture la distribution de l'électricité aux clients, selon les tarifs établis par la CEO. Les tarifs sont fixés afin de permettre à la Société de recouvrer les coûts prudemment engagés et de réaliser un rendement équitable sur le capital investi. Les produits tirés de la distribution d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs ou de l'estimation de l'utilisation.

iii) Production d'électricité

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés à mesure que l'électricité produite est livrée aux clients, sur la base de la lecture des compteurs conformément à l'entente contractuelle applicable.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

e) Comptabilisation des produits des activités ordinaires (suite)

iv) Services offerts aux entreprises

Les produits tirés des services aux entreprises s'entendent des produits gagnés aux termes de contrats pour prestation de services liés à des activités de distribution, à des projets de gestion et d'analyse clé en main liés à l'électricité, aux services d'installation et d'entretien des lampadaires, à des projets de raccordement de poteaux et de location de conduites, et à la vérification de câbles non destructive.

Certains services offerts aux entreprises (projets liés à la distribution, projets de gestion clé en main liés à l'électricité et services d'installation de lampadaires) sont comptabilisés selon la méthode à l'avancement, en fonction de laquelle les produits et les coûts qui s'y rattachent sont comptabilisés progressivement et au prorata du degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats, et la Société a un droit exécutoire à un paiement au titre de la prestation effectuée jusqu'à la date considérée. Les pertes sur ces contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes et probables. Les produits tirés des autres services offerts aux entreprises sont comptabilisés progressivement, à mesure que les services sont rendus ou selon le mode linéaire sur la durée du contrat si les services rendus se composent d'un nombre indéterminé de prestations sur une durée prédéfinie.

v) Autres

Les autres produits visent essentiellement la location d'immeubles de placement, les apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires, et les autres frais liés aux comptes tels que les frais d'ouverture de compte et les pénalités de retard.

Dans certaines situations, une aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients actuels et futurs un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et sont amortis dans les produits des activités ordinaires selon le mode linéaire de façon progressive (c'est-à-dire au long de la période où le client recevra les services), ce qui correspond habituellement au taux utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle connexe (c'est-à-dire la durée d'utilité des biens connexes).

Les apports de capital reçus des promoteurs pour construire ou acquérir des immobilisations corporelles afin de raccorder les futurs clients au réseau de distribution de la Société sont considérés comme hors du champ d'application de l'IFRS 15, *Produits des activités ordinaires tirés de contrats conclus avec des clients* (l'« IFRS 15 »). Les apports de capital reçus des promoteurs sont comptabilisés en tant que produits différés et amortis dans les produits tirés d'autres sources à un taux équivalent à celui utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation corporelle correspondante.

f) Produits d'intérêts et charges financières

Les produits d'intérêts sont comptabilisés à mesure qu'ils s'accumulent au moyen de la méthode de l'intérêt effectif et comprennent les intérêts gagnés sur la trésorerie et les billets à recevoir des parties liées.

Les charges financières sont calculées selon la méthode du taux d'intérêt effectif et sont comptabilisées en charges à moins qu'elles ne soient incorporées au coût d'un actif admissible.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

g) Impôt sur le résultat

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari sont chacune considérées comme un service municipal d'électricité et sont tenues de faire des paiements tenant lieu d'impôt sur les bénéfices comme le prévoit la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de leur capital social est détenue indirectement par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de leurs produits des activités ordinaires sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré d'impôt en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (la « LIR ») du Canada et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (la « SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant égal à l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

La Société, Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Envari comptabilisent l'impôt sur le résultat selon la méthode du report variable axée sur le bilan. Aux termes de cette méthode, l'impôt sur le résultat exigible de l'exercice est calculé d'après le résultat imposable. L'impôt différé découlant des différences temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs est calculé au moyen des taux d'imposition quasi adoptés qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle il est prévu que les différences temporaires se résorberont.

La Société évalue la possibilité de réaliser ses actifs d'impôts différés chaque date de clôture. Dans la mesure où il n'est pas probable qu'il existera un bénéfice imposable auquel les pertes fiscales non utilisées pourront être imputées, l'actif d'impôt différé n'est pas comptabilisé.

Hydro Ottawa comptabilise les soldes réglementaires au titre du montant d'impôt futur devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs, tel que le prescrit la CEO.

EONY est assujettie au régime fiscal des États-Unis (le *Internal Revenue Service*), PowerTrail est assujettie à l'impôt en vertu de la LIR et de la *Loi sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % du capital social de chacune de ces sociétés est détenu par la Ville d'Ottawa par l'entremise d'Énergie Ottawa et de la Société. Ces impôts sur les bénéfices sont comptabilisés selon la méthode du report variable axée sur le bilan comme il est décrit ci-dessus.

Moose Creek LP, CHLP, EO Gen., CHLP North, Hull Energy LP, FCSEC et ZCU sont des entités non assujetties à l'impôt fédéral et provincial. L'impôt sur le résultat net est assumé par chacun des partenaires par le truchement de l'attribution du bénéfice imposable.

h) Trésorerie soumise à des restrictions

La trésorerie soumise à des restrictions concernant les retraits ou l'utilisation aux termes de certains accords contractuels est classée en tant que trésorerie soumise à des restrictions.

i) Dette bancaire

La dette bancaire comprend les avances à court terme et les acceptations bancaires tirées sur la facilité de crédit de la Société dont la durée jusqu'à l'échéance est d'au plus trois mois ainsi que les chèques en circulation. La trésorerie et la dette bancaire sont compensées, et le solde net est présenté dans le bilan consolidé, si et seulement si la Société a un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et si elle a l'intention soit de régler le montant net, soit de réaliser l'actif et de régler le passif simultanément.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

j) Instruments financiers

Les instruments financiers sont initialement évalués à la juste valeur de la contrepartie versée ou reçue majorée des coûts de transaction directement attribuables à l'acquisition ou à l'émission de l'instrument financier.

Au moment de la comptabilisation initiale, les actifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur (et les variations ultérieures de la juste valeur sont comptabilisées soit par le biais des autres éléments du résultat global, soit par le biais du résultat net, en tant que profit ou perte latent découlant des ajustements à la valeur de marché). Les actifs financiers sont classés selon le modèle économique de la Société qui sous-tend la gestion de ces actifs financiers et selon les modalités contractuelles des flux de trésorerie connexes.

Au moment de la comptabilisation initiale, les passifs financiers de la Société sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la juste valeur par le biais du résultat net. Un passif financier est classé comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net s'il est détenu à des fins de transaction, s'il est un dérivé ou s'il a été désigné comme un dérivé lors de la comptabilisation initiale.

La Société classe et évalue ensuite ses instruments financiers comme suit :

- La trésorerie, la trésorerie soumise à des restrictions, les débiteurs et les billets à recevoir de parties liées sont des actifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite de toute perte de valeur, le cas échéant.
- La dette bancaire, le papier commercial, les créditeurs et charges à payer, les dépôts de garantie des clients et la dette à long terme sont des passifs financiers classés et évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

La juste valeur d'un instrument financier correspond au montant de la contrepartie dont conviendraient des parties agissant en toute liberté. Le risque de crédit propre à la Société et le risque de crédit de la contrepartie sont pris en compte dans la détermination de la juste valeur des actifs et des passifs financiers. Les instruments financiers sont classés en utilisant une hiérarchie comportant trois niveaux. Les niveaux reflètent les données utilisées pour évaluer la juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers, et se présentent comme suit :

- Niveau 1 : les données sont les prix cotés non ajustés pour des instruments identiques dans des marchés actifs;
- Niveau 2 : les données concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;
- Niveau 3 : les données relatives au passif qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

Tous les actifs financiers, sauf ceux qui sont classés comme étant à la juste valeur par le biais du résultat net ou à la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global, font l'objet d'un test de dépréciation au moins chaque date de clôture. Les pertes de valeur significatives sont comptabilisées dans le résultat net. Une perte de valeur est reprise si cette reprise peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation de la perte de valeur.

La Société comptabilise une correction de valeur pour pertes au titre des pertes de crédit attendues sur les actifs financiers qui sont évalués au coût amorti. La Société évalue les corrections de valeur pour pertes au titre des créances liées à l'électricité, des créances non facturées et des créances clients au moyen d'une méthode simplifiée, tel que le permet l'IFRS 9, *Instruments financiers* (l'« IFRS 9 »), au montant des pertes de crédit attendues pour la durée de vie.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

j) Instruments financiers (suite)

Pour déterminer si le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté, la Société effectue une analyse quantitative et qualitative d'après sa propre expérience et en fonction des informations prospectives. La Société suppose que le risque de crédit que comporte un actif financier a augmenté de façon importante s'il est en souffrance depuis plus de 30 jours. La Société considère qu'un actif financier est en souffrance s'il est improbable que l'emprunteur rembourse ses créances intégralement à la Société sans qu'il soit nécessaire que la Société prenne des mesures appropriées telles que la réalisation d'une garantie.

Les corrections de valeur pour pertes au titre des actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs. La valeur comptable brute d'un actif financier est sortie du bilan dans la mesure où il n'y a aucune attente raisonnable de recouvrement.

k) Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles se composent essentiellement des terrains, des bâtiments et agencements, de l'infrastructure et de la distribution d'électricité, du mobilier et du matériel, du matériel roulant, du matériel de production d'électricité, des bassins, barrages et voies navigables, ouvrages de génie civil ainsi que des actifs en cours de construction. Les actifs au titre de droits d'utilisation selon l'IFRS 16, *Contrats de location* (l'« IFRS 16 ») sont classés dans les immobilisations corporelles dans les présents états financiers consolidés.

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les coûts des actifs produits par la Société pour elle-même comprennent les dépenses directement attribuables pour la mise en service de l'actif, incluant la main-d'œuvre, les matériaux, les avantages du personnel, le transport, les services impartis et les coûts d'emprunt. Lorsque des parties d'un élément des immobilisations corporelles sont importantes et ont des durées d'utilité économiques estimées distinctes, elles sont comptabilisées comme des éléments distincts (composantes principales) des immobilisations corporelles. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs. Les actifs acquis de la clientèle et des promoteurs sont évalués à la juste valeur. Les apports de la clientèle et des promoteurs sont traités comme des produits différés.

Le coût des inspections importantes et des entretiens majeurs est comptabilisé au titre de la valeur comptable d'un actif pourvu que la Société tire des avantages économiques futurs de cette dépense. La valeur comptable d'une pièce remplacée est décomptabilisée. Les coûts de l'entretien courant, des réparations et de la maintenance sont passés en charges lorsqu'ils sont engagés.

L'amortissement est comptabilisé selon le mode linéaire sur la durée de service estimée de chaque composante des immobilisations corporelles. Les pièces de rechange d'urgence qui devraient être utilisées sur plus d'un exercice sont considérées comme des actifs en cours de construction et ne sont amorties qu'au moment où elles sont mises en service.

Les profits et pertes sur la sortie des immobilisations corporelles mises hors service, vendues, ou autrement décomptabilisées sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation. Les indemnités versées par des tiers pour les immobilisations corporelles perdues, dépréciées ou abandonnées sont évaluées à la juste valeur et comptabilisées lorsque l'indemnité devient exigible.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

k) Immobilisations corporelles (suite)

Les durées d'utilité estimées, les valeurs résiduelles et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

La durée de service estimée des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Terrains, bâtiments et ouvrages	
Terrains	Indéfinie
Bâtiments et agencements	10 à 100 ans
Ouvrages de génie civil	100 ans
Infrastructure de distribution d'électricité	10 à 60 ans
Production et autre	
Matériel de production	10 à 50 ans
Fibre noire	20 à 25 ans
Bassins, barrages et voies navigables	100 à 125 ans
Mobilier et matériel	5 à 40 ans
Matériel roulant	7 à 15 ans

Les actifs en cours de construction et les terrains ne sont pas amortis.

Les coûts d'emprunt sont incorporés au coût de l'actif à titre de composante du coût des immobilisations corporelles produites par la Société pour elle-même qui nécessitent une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées. Le taux de capitalisation correspond au coût d'emprunt moyen pondéré de la Société.

l) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent les droits fonciers et les droits relatifs à l'eau, les logiciels, les apports de capital, les contrats d'achat d'électricité, les coûts contractuels différés et les actifs en cours de développement. Les droits relatifs à l'eau représentent la valeur intrinsèque du droit de soutirer de l'eau des rivières et des lacs appartenant à l'État aux fins de la production d'électricité.

Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur, le cas échéant. Les immobilisations incorporelles ayant une durée de vie déterminée sont amorties selon le mode linéaire sur la durée de service estimée des immobilisations connexes, tandis que les immobilisations incorporelles à durée indéfinie ne sont pas amorties.

Les immobilisations incorporelles sont décomptabilisées à leur sortie ou lorsqu'aucun avantage économique futur n'est attendu de leur utilisation. Les profits ou pertes sur la sortie des immobilisations incorporelles sont comptabilisés en résultat net et calculés comme la différence entre le produit net de la sortie et la valeur comptable de l'immobilisation.

Les durées d'utilité estimées et le mode d'amortissement sont passés en revue à la fin de chaque exercice et l'incidence de tout changement d'estimation est comptabilisée de façon prospective.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

l) Immobilisations incorporelles (suite)

La durée de service estimée des immobilisations incorporelles à durée de vie déterminée s'établit comme suit :

Droits fonciers	50 ans
Droits relatifs à l'eau d'une durée déterminée	7 à 100 ans
Logiciels	5 à 15 ans
Autres droits contractuels	
Ententes visant des apports de capital	45 ans
Contrats d'achat d'électricité (« CAE »)	15 ans
Coûts contractuels différés	14 ans

m) Dépréciation des actifs non financiers

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, ou avant si cela s'impose, la Société évalue s'il existe une indication de dépréciation d'un actif non financier (ou d'une UGT). Une UGT désigne le plus petit groupe d'actifs identifiable qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes des entrées de trésorerie provenant d'autres actifs ou groupes d'actifs. S'il existe une indication de dépréciation, la Société estime la valeur recouvrable de l'actif, laquelle correspond au montant le plus élevé entre la juste valeur de l'actif ou de l'UGT diminuée des coûts de sortie et sa valeur d'utilité. Si la valeur comptable d'un actif non financier excède de manière significative sa valeur recouvrable, l'écart est immédiatement comptabilisé dans l'état consolidé du résultat net à titre de perte de valeur.

Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée (c'est-à-dire certains droits relatifs à l'eau) et les actifs en cours de développement sont soumises à un test de dépréciation (au sein de leur UGT respective) au moins une fois l'an et chaque fois qu'il y a une indication que l'immobilisation incorporelle peut s'être dépréciée.

Pour établir la valeur recouvrable de l'actif d'une UGT, la Société détermine sa valeur d'utilité, en actualisant les flux de trésorerie futurs estimatifs par application d'un taux d'actualisation qui reflète les variations de la valeur temps de l'argent et des risques propres à l'actif de l'UGT. Le taux d'actualisation estimé et utilisé par la direction correspond au coût moyen pondéré du capital pour l'UGT faisant l'objet du test de dépréciation. Les valeurs finales sont prises en compte dans le cadre de la détermination du calcul de la valeur d'utilité par la direction et elles s'appuient sur une approche fondée sur les multiples du bénéfice faisant intervenir le taux de capitalisation final.

À la clôture de chaque période de présentation de l'information financière, la Société évalue s'il existe une indication qu'une perte de valeur comptabilisée dans une période antérieure n'existe plus ou a diminué. Si une telle indication existe, cette perte est reprise et la valeur recouvrable est rétablie si un changement dans le potentiel de service estimé a eu lieu. La valeur comptable qui fait suite à une reprise ne doit pas être supérieure à la valeur comptable qui aurait été inscrite (déduction faite de l'amortissement) si la perte de valeur initiale n'avait pas été comptabilisée antérieurement.

Les mesures d'indemnisation de la dépréciation d'actifs non financiers, comme les recouvrements d'assurance, sont comptabilisées en résultat lorsqu'elles sont acquises et elles ne font pas l'objet d'une compensation au titre du coût de restauration, d'achat ou de construction d'actifs de remplacement.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n) Avantages du personnel futurs

i) Régimes de retraite

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire du Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (le « Régime », « OMERS »). OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. Le Régime est un régime de retraite à prestations déterminées, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement du Régime.

Bien qu'il s'agisse d'un régime à prestations déterminées, la Société ne peut le comptabiliser comme tel puisqu'elle ne dispose pas d'assez d'informations pour permettre la répartition des actifs et des passifs du Régime entre les différents employeurs qui y contribuent. Par conséquent, la Société le comptabilise comme un régime à cotisations déterminées et les cotisations à payer en raison des services rendus par les salariés sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées à titre de charges d'exploitation. La Société partage les risques actuariels des autres entités participantes au régime, et ses cotisations futures peuvent donc être accrues en raison de pertes actuarielles provenant des autres entités participantes. En outre, les cotisations de la Société pourraient être accrues si d'autres entités se retirent du régime.

CHLP est le promoteur du régime de retraite des employés d'Hydro Chaudière S.E.C. et des employeurs participants (le « régime de retraite Hydro Chaudière »), régime qui offre des prestations de retraite à certains des employés de la Société. Le régime de retraite Hydro Chaudière est comptabilisé comme suit :

- Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus par une compagnie d'assurance et sont évalués à leur juste valeur, laquelle est calculée comme suit : les placements dans des fonds d'obligations, des fonds d'actions et d'autres fonds de placement sont évalués d'après les valeurs par part fournies par le gestionnaire de fonds, lesquelles reflètent la quote-part du fonds dans l'actif net sous-jacent à la juste valeur établie en fonction des cours de clôture fournis par des courtiers en valeurs mobilières canadiens, et les placements à court terme sont évalués au coût, compte tenu des intérêts courus, lequel se rapproche de la juste valeur en raison de leur échéance à court terme.
- Les obligations au titre des prestations définies du régime de retraite Hydro Chaudière sont déterminées en fonction des prestations futures prévues actualisées selon les taux d'intérêt du marché pour les titres d'emprunt de qualité supérieure dont les flux de trésorerie concordent avec le montant des prestations prévues et le moment où elles devraient être versées.
- Le coût des pensions gagnées par les employés est calculé de manière actuarielle selon la méthode des prestations au prorata des services et selon les meilleures estimations que fait la direction de la croissance des salaires, de l'âge de la retraite et de l'espérance de vie.
- La charge au titre des prestations définies est présentée au titre des avantages du personnel au poste « Résultat net » à l'état consolidé du résultat net et elle comprend, selon le cas, le coût estimatif des avantages du personnel liés aux services rendus pour l'exercice considéré, le coût financier, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière, les modifications du régime, les compressions, les autres frais d'administration liés aux régimes de retraite et les profits et pertes sur règlement, le cas échéant. Le coût des services rendus, les produits d'intérêts sur les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et le coût financier sont calculés par application du taux d'actualisation ayant servi à évaluer l'obligation au titre du régime à l'ouverture de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

n) Avantages du personnel futurs (suite)

i) Régimes de retraite (suite)

- Les réévaluations des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière et de l'obligation au titre des prestations définies sont présentées dans les autres éléments du résultat global à l'état consolidé du résultat global et elles découlent des écarts actuariels sur les obligations au titre des prestations définies, l'écart entre le rendement réel (déduction faite des coûts liés à la gestion des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière) et les produits d'intérêts sur les actifs du régime, s'il y a lieu. Les principales hypothèses relatives au régime de retraite Hydro Chaudière sont évaluées et révisées au besoin.
- Le coût des services passés est inclus dans le coût du régime de retraite Hydro Chaudière pour l'exercice au cours duquel il survient.

La juste valeur des actifs du régime de retraite Hydro Chaudière est déduite de l'obligation au titre des prestations définies. Le montant net est comptabilisé comme actif au titre des prestations définies ou passif au titre des prestations définies.

ii) Avantages complémentaires de retraite

Les avantages complémentaires de retraite offerts par la Société comprennent une couverture d'assurance-vie, une prestation forfaitaire de retraite négociée collectivement et d'autres avantages. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages du personnel futurs sont comptabilisées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages du personnel futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations au titre des prestations définies et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées en fonction des services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications apportées aux hypothèses actuarielles sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Cependant, dans le cas d'Hydro Ottawa, ces montants sont reclassés dans le solde débiteur de comptes réglementaires, comme l'autorise la CEO.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

3. MÉTHODES COMPTABLES SIGNIFICATIVES (SUITE)

o) Dépôts de garantie des clients

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus auprès des clients non résidentiels pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution des obligations en matière de construction. Les dépôts de garantie des clients visant à garantir le paiement des factures d'électricité comprennent les intérêts connexes qui sont dus aux clients. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme et sont inclus dans les créditeurs et charges à payer.

p) Provisions et éventualités

La Société comptabilise des provisions lorsqu'elle a une obligation actuelle, juridique ou implicite, résultant d'un événement passé, qu'il est probable qu'une sortie d'avantages économiques sera nécessaire afin d'éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable. Lorsque l'effet est significatif, le montant des provisions est déterminé par l'actualisation des flux de trésorerie futurs prévus à un taux avant impôt qui reflète les appréciations actuelles par le marché de la valeur temps de l'argent et, le cas échéant, des risques propres au passif.

L'évaluation de la probabilité des événements éventuels exige que la direction exerce son jugement quant à la probabilité de l'exposition à une perte potentielle. Les résultats réels pourraient différer de ces estimations.

Un actif éventuel n'est pas comptabilisé dans les états financiers consolidés. Toutefois, un actif éventuel est présenté lorsqu'une entrée d'avantages économiques est probable.

q) Produits différés

Dans certaines situations, une aide sous forme d'apports provenant de la clientèle et des promoteurs est nécessaire pour financer des entrées d'immobilisations corporelles. Cela survient lorsque les produits estimés résultant de l'entrée d'immobilisations corporelles sont inférieurs au coût de prestation des services ou lorsque du matériel spécial est nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques des clients. Étant donné que les apports fourniront aux clients un accès continu à une alimentation en électricité, ces apports sont classés comme des produits différés et comptabilisés dans les produits des activités ordinaires conformément à ce qui est énoncé à la note 3 e) v). En outre, les frais de montage de prêt reçus par la Société sont traités comme des produits différés et amortis dans les produits sur la durée du prêt connexe.

r) Frais d'émission de titres d'emprunt

Les frais d'émission de titres d'emprunt qui sont externes, directs et différentiels dans le cadre de ses placements de débentures et d'obligations sont déduits du produit de l'émission des titres d'emprunt et amortis sur la durée de vie de l'instrument connexe selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

4. DÉBITEURS

	2023 \$	2022 \$
Créances liées à des contrats conclus avec des clients		
Créances liées à l'électricité	71 600	59 994
Créances non facturés liés à l'électricité	86 259	82 660
Créances liées à la SIERE	14 065	9 742
Créances clients et autres débiteurs	11 541	14 352
Montants à recevoir de parties liées (note 27)	18 929	17 911
Moins : la correction de valeur pour pertes [note 18 c)]	(4 179)	(4 030)
	198 215	180 629
Créances liées à d'autres sources		
Produit lié à l'interruption des activités	2 653	–
Taxes de vente à recevoir	233	245
Crédit d'impôt à l'investissement à recevoir	1 772	–
	202 873	180 874

Le 19 mars 2023, le groupe turbine-alternateur 1 (un groupe parmi quatre) de CHLP a subi une défaillance mécanique pendant qu'il était en marche, ce qui a causé des dommages importants et nécessité le remplacement du groupe turbine-alternateur (l'« événement relatif au groupe 1 »). La Société a fait une réclamation en vertu de sa police d'assurance relative à la centrale électrique qui prévoit une indemnisation pour interruption des activités dans des circonstances telles que l'événement relatif au groupe 1. Le produit lié à l'interruption des activités est disponible après un délai de grâce de 30 jours à compter de la date de l'avis, pour une couverture maximale de 48 800 \$. En 2023, la Société a comptabilisé un produit lié à l'interruption des activités de 4 482 \$ en vertu de sa police d'assurance pour la perte de produits tirés de la production d'électricité. Au 31 décembre 2023, la Société avait reçu un produit en trésorerie de 1 829 \$ de son fournisseur d'assurance en lien avec ces pertes de produits, et comptabilisé un produit lié à l'interruption des activités de 2 653 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

5. SOLDES RÉGLEMENTAIRES

Les informations sur les soldes réglementaires de la Société se présentent comme suit :

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2022 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement/ reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2023 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1 à 5	687	7 378	949	(73)	8 941
Écarts liés au règlement	1 à 5	36 724	10 279	–	(10 877)	36 126
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR	1 à 5	3 218	314	–	–	3 532
Perte sur la sortie d'actifs	1 à 5	148	–	–	(148)	–
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	74 238	8 384	–	–	82 622
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 498	(814)	–	(62)	622
		116 513	25 541	949	(11 160)	131 843
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1 à 5	1 148	1 794	(1 592)	(73)	1 277
Écarts liés au règlement	1 à 5	17 033	(1 315)	–	(10 877)	4 841
MPB	1 à 5	1 467	74	–	–	1 541
Profit sur la sortie d'actifs	1 à 5	–	1 241	–	(148)	1 093
MAPP	1 à 5	105	2 951	–	–	3 056
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	30	33	–	–	63
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	1 902	1 248	–	(62)	3 088
		21 685	6 026	(1 592)	(11 160)	14 959

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

5. SOLDES RÉGLEMENTAIRES (SUITE)

	Recouvrement résiduel/ reprise résiduelle (en années)	2021 \$	Soldes établis au cours de l'exercice \$	Recouvrement /reprise \$	Autres variations ¹⁾ \$	2022 \$
Soldes débiteurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement d'actifs réglementaires	1 à 5	1 691	4 170	(1 600)	(3 574)	687
Écarts liés au règlement	1 à 5	13 453	23 049	222	–	36 724
Compte de la comptabilité de trésorerie par rapport à la comptabilité d'exercice au titre des ACR	1 à 5	5 561	(2 343)	–	–	3 218
MAPP	1 à 5	967	–	–	(967)	–
Perte sur la sortie d'actifs	1 à 5	–	484	–	(336)	148
Actif réglementaire au titre de l'impôt différé	2)	61 860	12 378	–	–	74 238
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	2 842	(471)	7	(880)	1 498
		86 374	37 267	(1 371)	(5 757)	116 513
Soldes créditeurs de comptes réglementaires						
Compte de remboursement de passifs réglementaires	1 à 5	9 588	(5 441)	575	(3 574)	1 148
Écarts liés au règlement	1 à 5	12 850	4 411	(228)	–	17 033
MPB	1 à 5	2 126	(659)	–	–	1 467
Profit sur la sortie d'actifs	1 à 5	336	–	–	(336)	–
MAPP	1 à 5	–	1 072	–	(967)	105
Compte de report au titre des avantages complémentaires de retraite	1 à 5	12	18	–	–	30
Autres écarts et coûts reportés	1 à 5	403	1 485	894	(880)	1 902
		25 315	886	1 241	(5 757)	21 685

¹⁾ Les autres variations représentent les reclassements des soldes.

²⁾ Le solde fait l'objet d'une reprise au titre des différences temporaires lors de la comptabilisation des actifs d'impôt différé [note 3 g)].

Plus de précisions et des descriptions ayant trait aux soldes débiteurs et créditeurs de comptes réglementaires susmentionnés sont présentées aux notes 3 d) des présents états financiers consolidés.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	Terrains, bâtiments et ouvrages \$	Distribution \$	Production et autre \$	Actifs en cours de construction \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2021	312 447	1 368 056	454 434	77 533	2 212 470
Entrées, déduction faite des virements	3 554	136 033	18 405	3 658	161 650
Sorties	(1)	(3 300)	(1 267)	(27)	(4 595)
Écarts de change	1 328	–	2 865	14	4 207
Solde au 31 décembre 2022	317 328	1 500 789	474 437	81 178	2 373 732
Entrées, déduction faite des virements	14 969	113 490	15 034	24 341	167 834
Sorties	(14)	(1 427)	(5 907)	–	(7 348)
Écarts de change	(475)	–	(1 103)	(3)	(1 581)
Solde au 31 décembre 2023	331 808	1 612 852	482 461	105 516	2 532 637
Cumul des amortissements					
Solde au 31 décembre 2021	(30 892)	(250 749)	(80 347)	–	(361 988)
Amortissement	(6 113)	(43 952)	(15 576)	–	(65 641)
Sorties	–	1 159	915	–	2 074
Écarts de change	(399)	–	(956)	–	(1 355)
Solde au 31 décembre 2022	(37 404)	(293 542)	(95 964)	–	(426 910)
Amortissement	(6 422)	(46 002)	(16 622)	–	(69 046)
Sorties	–	726	1 328	–	2 054
Écarts de change	130	–	408	–	538
Solde au 31 décembre 2023	(43 696)	(338 818)	(110 850)	–	(493 364)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2022	279 924	1 207 247	378 473	81 178	1 946 822
Au 31 décembre 2023	288 112	1 274 034	371 611	105 516	2 039 273

Les sorties d'immobilisations corporelles de la Société comprennent des composantes de groupe turbine-alternateur de 4 330 \$ dont le remplacement a été jugé nécessaire à la suite de l'événement relatif au groupe 1 décrit à la note 4.

Au 31 décembre 2023, les terrains, bâtiments et ouvrages et la production et autre comprenaient des actifs au titre de droits d'utilisation de 4 413 \$ (4 578 \$ en 2022) ayant des durées résiduelles allant de 10 à 20 ans qui étaient composés d'un coût de 5 468 \$ (5 362 \$ en 2022) et de l'amortissement cumulé de 1 055 \$ (784 \$ en 2022).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

6. IMMOBILISATIONS CORPORELLES (SUITE)

Le 30 septembre 2022, la filiale de la Société, Énergie Ottawa, a signé une convention d'achat d'actifs avec Canadian Hydro Developers Inc., qui s'est conclue le 2 décembre 2022 (la « date d'acquisition »), visant l'achat de deux centrales hydroélectriques au fil de l'eau (la centrale Galetta de 1,60 MW et la centrale Appleton de 1,35 MW) pour une contrepartie en trésorerie de 6 200 \$.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût des immobilisations corporelles, des coûts d'emprunt de 510 \$ (677 \$ en 2022). Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2023 a été de 3,4 % (2,9 % en 2022).

La Société a conclu des transactions hors trésorerie qui ont été exclues du tableau consolidé des flux de trésorerie, comme l'indique la note 23. En outre, des entrées d'immobilisations corporelles d'un montant de 12 105 \$ (7 587 \$ en 2022) proviennent de promoteurs, et le passif directement lié à ce montant est inclus dans les produits différés.

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	Droits fonciers et droits relatifs à l'eau \$	Logiciels \$	Autres droits contractuels \$	Actifs en cours de développement \$	Total \$
Coût					
Solde au 31 décembre 2021	61 040	75 704	75 704	19 901	232 349
Entrées, déduction faite des virements	507	4 779	15 441	(15 477)	5 250
Écarts de change	1 673	25	–	45	1 743
Solde au 31 décembre 2022	63 220	80 508	91 145	4 469	239 342
Entrées, déduction faite des virements	–	7 308	(4 756)	2 248	4 800
Écarts de change	(614)	(9)	–	(25)	(648)
Solde au 31 décembre 2023	62 606	87 807	86 389	6 692	243 494
Cumul de l'amortissement					
Solde au 31 décembre 2021	(16 364)	(47 771)	(5 263)	–	(69 398)
Amortissement	(1 792)	(6 570)	(2 128)	–	(10 490)
Écarts de change	(1 013)	(25)	(1)	–	(1 039)
Solde au 31 décembre 2022	(19 169)	(54 366)	(7 392)	–	(80 927)
Amortissement	(1 601)	(6 732)	(2 155)	–	(10 488)
Écarts de change	409	9	–	–	418
Solde au 31 décembre 2023	(20 361)	(61 089)	(9 547)	–	(90 997)
Valeur comptable nette					
Au 31 décembre 2022	44 051	26 142	83 753	4 469	158 415
Au 31 décembre 2023	42 245	26 718	76 842	6 692	152 497

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (SUITE)

Les autres droits contractuels s'entendent des ententes portant sur le raccordement à une installation de production d'électricité et sur le recouvrement des coûts (« ententes relatives aux apports de capital ») qui régissent la construction par HONI de postes de transformation nouveaux ou modifiés aux fins de la prestation de services aux clients d'Hydro Ottawa, compte tenu de la croissance de la charge d'électricité anticipée. Chaque entente relative aux apports de capital est d'une durée de 25 ans. Toutes les modalités des ERRC respectent le *Code des réseaux de transport* (le « Code ») publié par la CEO.

Au cours de l'exercice, la Société a incorporé au coût de l'actif des coûts d'emprunt de 184 \$ (172 \$ en 2022) inscrits au titre des immobilisations corporelles. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2023 a été de 3,4 % (2,9 % en 2022).

Une part importante des droits relatifs à l'eau à durée indéterminée de la Société (72 % ou 16 941 \$) découle d'un contrat de location datant de 1889 avec Services publics et Approvisionnement Canada (« SPAC »). Ce contrat accorde à deux UGT de la Société des droits relatifs à l'eau de la rivière des Outaouais à la hauteur des chutes de la Chaudière soit l'UGT CHLP (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 9 575 \$) et l'UGT CHLP North (droits relatifs à l'eau d'une valeur comptable de 7 366 \$), lesquels droits sont renouvelables tous les 21 ans à perpétuité. La Société conserve également les droits relatifs à l'eau à durée indéterminée (28 % ou 6 459 \$ US convertis en \$ CA) visant deux de ses centrales hydroélectriques d'EONY, droits qui découlent de contrats conclus avec la Federal Energy Regulatory Commission des États-Unis (la « FERC »). Les licences accordées par la FERC sont d'une durée indéterminée, car la Société a été dûment exemptée de devoir se qualifier à nouveau pour obtenir ces licences vu l'ampleur des centrales.

Les tests de dépréciation annuels auxquels la Société soumet les UGT CHLP et CHLP North sont fondés sur le calcul de la valeur d'utilité. Les calculs de la valeur d'utilité effectués par la direction, qui font l'objet de certaines estimations tel qu'il est décrit à la note 2 d) iv), sont fondés sur l'actualisation des entrées de trésorerie futures attendues aux termes du contrat d'offre standard de 40 ans de chacune des UGT, alors que les sorties de trésorerie sont fondées sur l'expérience de la direction et les données fournies par des tiers, compte tenu du coût estimé pour mener à bien les projets de remise en état. La principale hypothèse aux fins de tous les calculs de la valeur d'utilité a été le coût moyen pondéré du capital (le « CMPC ») de 4,4 % (4,2 % en 2022).

Le test de dépréciation que la Société a effectué au 31 décembre 2023 à la lumière des circonstances présentées à la note 2 d) viii) était fondé sur le calcul de la valeur d'utilité. Le calcul de la valeur d'utilité effectué par la direction était fondé sur les prévisions de tiers concernant le prix de l'énergie à New York et des produits supplémentaires. Les autres hypothèses clés retenues dans le calcul de la valeur d'utilité comprenaient un taux d'actualisation par l'intermédiaire d'un coût moyen pondéré du capital (« CMPC ») de 7,6 % (7,1 % en 2022), un taux d'inflation aux États-Unis de 2,4 % (2,5 % en 2022) et un taux de capitalisation final de 8,4 % (8,3 % en 2022). La production historique et les plans d'investissement et d'entretien futurs constituaient également des hypothèses importantes dans l'analyse de la valeur d'utilité. Après avoir effectué son test de dépréciation, la direction a conclu que la valeur recouvrable de la valeur d'utilité dépassait la valeur comptable des actifs de production d'électricité susmentionnés.

La direction a déterminé qu'une variation raisonnablement possible d'une hypothèse clé pourrait faire en sorte que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable. Le tableau suivant indique le montant de la variation d'une hypothèse prise individuellement qui serait nécessaire pour que la valeur comptable dépasse la valeur recouvrable

	Augmentation (diminution)	Taux révisé
Hypothèse		
Taux d'actualisation (CMPC)	1,5 %	7,8 %
Prix du marché futurs projetés sur 20 ans : Mohawk Valley Zone E	(0,6 %)	–

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

8. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES

a) Sommaire des participations dans des coentreprises

	2023	2022
	\$	\$
Moose Creek LP (50,05 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	5 831	6 192
Quote-part (de la perte) du bénéfice	(6)	240
Distributions déclarées et payées	(351)	(601)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	5 474	5 831
PowerTrail (60 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	4 163	4 668
Quote-part du bénéfice, déduction faite de l'impôt	241	95
Dividendes reçus	(540)	(600)
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	3 864	4 163
Zibi Community Utility LP (50 %)		
Participation dans la coentreprise à l'ouverture de l'exercice	8 492	9 268
Quote-part de la perte	(967)	(783)
Autres éléments d'ajustement liés à la perte	(14)	7
Participation dans la coentreprise à la clôture de l'exercice	7 511	8 492
Total des participations dans des coentreprises	16 849	18 486

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

8. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

b) Sommaire du bilan et de l'état du résultat net

	2023	2022
	\$	\$
Moose Creek LP		
Actifs courants	949	813
Actifs non courants	11 063	11 583
Total des actifs	12 012	12 396
Passifs courants	832	504
Total des passifs	832	504
Produits des activités ordinaires	3 532	3 473
(Perte nette) bénéfice net	(12)	478
PowerTrail		
Actifs courants	1 111	710
Actifs non courants	8 712	9 423
Total des actifs	9 823	10 133
Passifs courants	1 020	634
Passifs non courants	2 052	2 249
Total des passifs	3 072	2 883
Produits des activités ordinaires	3 865	3 391
Bénéfice net	401	159
Zibi Community Utility LP		
Actifs courants	3 889	3 450
Actifs non courants	36 446	35 638
Total des actifs	40 335	39 088
Passifs courants	1 045	1 475
Passifs non courants	24 032	20 394
Total des passifs	25 077	21 869
Produits des activités ordinaires	1 514	1 295
Perte nette	(1 933)	(1 566)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

8. PARTICIPATIONS DANS DES COENTREPRISES (SUITE)

c) Facilité de crédit

PowerTrail dispose d'une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant total de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise et qui porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Au 31 décembre 2023, Power Trail n'avait aucun montant impayé sur cette ligne de crédit. Par ailleurs, Power Trail dispose d'une facilité de crédit de 200 \$ (200 \$ au 31 décembre 2022) pour fournir des lettres de crédit de soutien en faveur de la SIÈRE. Au 31 décembre 2023, PowerTrail avait prélevé un montant de 133 \$ (133 \$ au 31 décembre 2022) sous forme de lettres de crédit de soutien sur cette facilité. Les deux facilités susmentionnées prévoient des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une clause restrictive visant à maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 \$ (1 000 \$ en 2022). Au 31 décembre 2023, PowerTrail respectait ces clauses restrictives habituelles (en conformité au 31 décembre 2022).

Moose Creek LP maintient une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel. Au 31 décembre 2023, Moose Creek LP n'avait aucun solde impayé sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant au 31 décembre 2022). La facilité est assortie de clauses restrictives et de cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2023, Moose Creek LP respectait ces clauses restrictives habituelles (en conformité au 31 décembre 2022).

ZCU maintient une ligne de crédit d'exploitation renouvelable d'un montant de 1 000 \$ pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise. Celle-ci porte intérêt annuellement au taux préférentiel majoré de 1,25 % ou au taux des acceptations bancaires majoré de 2,75 %. Au 31 décembre 2023, ZCU n'avait aucun solde impayé sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable (néant au 31 décembre 2022). La facilité est assortie de clauses restrictives et de cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2023, ZCU respectait ces clauses restrictives habituelles (en conformité au 31 décembre 2022). La facilité est garantie par une convention de sûreté générale de deuxième rang et garantie par la Société à hauteur de sa participation dans la coentreprise ZCU.

9. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES

a) Zibi Community Utility LP

Le 22 janvier 2021, la Société a conclu un accord de prêt miroir avec ZCU afin de transférer les fonds reçus de la Fédération canadienne des municipalités (la « FCM ») à sa coentreprise pour financer un projet de construction d'un système énergétique de quartier vert entrepris par ZCU. L'accord reprend les modalités de l'accord de prêt et de subvention conclu avec la FCM dont il est question à la note 14, et il permet à ZCU d'emprunter 20 000 \$ ou 69,6 % des dépenses admissibles du projet, si ce montant est moins élevé, ce prêt étant remboursable sur une période de 20 ans, et de recevoir une subvention non remboursable fondée sur le total des charges engagées admissibles pour le projet.

Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,66 % (4,48 % au 31 décembre 2022), a été émis à ZCU le 18 février 2021, et au 31 décembre 2023, il affichait un solde impayé de 20 000 \$ (17 625 \$ au 31 décembre 2022). Les paiements d'intérêts sont exigibles semestriellement sur le montant du principal en cours, les paiements du principal commençant le 16 décembre 2026 et se terminant le 18 février 2041.

En outre, l'accord miroir prévoit une commission de montage de prêt payable par ZCU à la Société à un taux annuel de 1,1 % sur le montant en principal initial du prêt. Au 31 décembre 2023, la Société avait reçu des commissions de montage de 900 \$ (900 \$ au 31 décembre 2022), lesquelles sont comprises dans les produits différés et amorties sur la durée du prêt.

b) Moose Creek LP

Au 31 décembre 2022, le billet à recevoir de Moose Creek LP avait été entièrement remboursé.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

9. BILLETS À RECEVOIR DE PARTIES LIÉES (SUITE)

c) Ville d'Ottawa

La Société est partie à deux ententes avec la Ville d'Ottawa en lien avec la fourniture de services liés aux lampadaires. Sur une période estimative de six ans à compter de la date de signature des ententes en février 2016, la Société a pour mandat de convertir d'anciens lampadaires aux ampoules DEL (le « contrat de conversion ») et d'assurer les services d'entretien de l'ensemble des anciens lampadaires et des lampadaires à ampoules DEL (le « contrat d'entretien »).

Alors que les paiements trimestriels exigibles au titre du contrat d'entretien sont effectués selon des conditions standard de 30 jours, les montants relatifs au contrat de conversion sont facilités par un billet ouvert à long terme portant intérêt à un taux fixe de 3 %. Les montants facturés à la Ville d'Ottawa dans le cadre du contrat de conversion sont ajoutés au billet à recevoir au fur et à mesure que les travaux progressent vers leur achèvement final. Comme le stipule le contrat de conversion, la Ville d'Ottawa doit verser à la Société des paiements trimestriels en fonction des économies liées à l'électricité, à l'entretien et aux dépenses d'investissement que la Ville d'Ottawa a réalisées grâce aux lampadaires utilisant des ampoules DEL plus efficaces installés à ce jour, jusqu'à ce que le billet soit remboursé en totalité.

L'encours du billet à recevoir a été remboursé en totalité en 2022 par la Ville d'Ottawa et au 31 décembre 2023, le solde impayé s'établissait à néant (néant au 31 décembre 2022). La Société continue de fournir des services de conversion de lampadaires à la Ville d'Ottawa, et les nouveaux contrats sont conclus selon des conditions standard de paiement de 30 jours.

10. EMPRUNTS À COURT TERME

Au cours de l'exercice, la Société a renouvelé sa facilité de crédit pour un montant de 500 000 \$ et de 200 \$ US au 31 décembre 2023 (441 000 \$ et 200 \$ US au 31 décembre 2022). La facilité est structurée en trois types de crédit disponible et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 500 000 \$ (440 000 \$ en 2022), qui vient à échéance le 1^{er} août 2026, ainsi que des facilités de carte de crédit commerciale de 1 000 \$ et de 200 \$ US (1 000 \$ et 200 \$ US en 2022). Les lignes de crédit d'exploitation renouvelables sont engagées et non garanties et peuvent être utilisées pour des prêts au taux préférentiel, des acceptations bancaires, des lettres de crédit et d'autres émissions de garanties bancaires et pour soutenir le programme de papier commercial de la Société, comme il est mentionné ci-dessous. En règle générale, la nécessité de recourir à ces formes de crédit dépend de la situation de trésorerie consolidée d'Hydro Ottawa Holding Inc. Par conséquent, les prélèvements en cours ne coïncident pas nécessairement avec les montants impayés sur la facilité de fonds de roulement figurant dans le bilan consolidé de la Société. La facilité de crédit est assortie des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris un ratio d'endettement qui ne dépasse pas 75 % sur une base consolidée.

La Société a un programme de papier commercial permettant l'émission de billets à ordre à court terme non garantis d'une valeur maximale de 400 000 \$ à diverses échéances d'au plus un an. Le produit de l'émission de papier commercial sert à financer les besoins généraux de la Société. Le programme de papier commercial est soutenu par la facilité de crédit de la Société et réduit la capacité de la facilité de crédit, à tout moment, par le montant total du papier commercial émis et en cours. Les emprunts contractés aux termes du programme de papier commercial portent intérêt sur la base des conditions du marché en vigueur au moment de l'émission et comportaient un taux d'intérêt moyen pondéré de 5,09 % au cours de l'exercice 2023 (2,40 % en 2022). Au 31 décembre 2023, le papier commercial en cours de la Société s'élevait à 338 105 \$ et il était constitué de trois tranches : 138 980 \$, 99 775 \$ et 99 350 \$ échéant respectivement le 2 janvier 2024, le 17 janvier 2024 et le 16 février 2024 (au 31 décembre 2022, 276 390 \$ en trois tranches : 126 954 \$, 74 853 \$ et 74 583 \$ échéant respectivement le 4 janvier 2023, le 18 janvier 2023 et le 16 février 2023).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

10. EMPRUNTS À COURT TERME (SUITE)

Au 31 décembre 2023, la Société avait prélevé un montant de 7 400 \$ (10 600 \$ en 2022) sous forme d'avances directes sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable et un montant de néant (néant et 440 000 \$ en 2022) sur sa ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 500 000 \$.

Au 31 décembre 2023, la Société avait prélevé 10 134 \$ (10 134 \$ en 2022) sur ses facilités sous forme de lettres de crédit de soutien. Les prélèvements sont les suivants : une lettre de crédit de 10 000 \$ (10 000 \$ en 2022) pour couvrir l'obligation complémentaire de prudence, comme il est décrit à la note 25; et une lettre de crédit de 134 \$ (134 \$ en 2022) en faveur de Sa Majesté le Roi pour le compte de ZCU.

Le 14 octobre 2021, FCSEC a conclu une nouvelle facilité de fonds de roulement d'une durée de 3 ans de 14 526 \$ pour financer ses besoins en fonds de roulement ou les exigences de l'acte de fiducie en matière de lettres de crédit de FCSEC, de CHLP North et de Hull Energy LP. Les emprunteurs peuvent prélever des fonds sur cette facilité au moyen de prêts au taux préférentiel, d'acceptations bancaires ou d'émissions de lettres de crédit. Au cours de 2023, conformément aux modalités de l'acte de fiducie de CFLP, des lettres de crédit de soutien ont été émises relativement au compte de réserve pour le service de la dette décrite à la note 14, d'un montant de 5 120 \$ (5 120 \$ au 31 décembre 2022), aux comptes de réserve pour réparations majeures de CHLP North et de Hull Energy LP, d'un montant de 311 \$ et de 1 716 \$, respectivement, (520 \$ et de 1 040 \$ au 31 décembre 2022). Au 31 décembre 2023, aucun emprunt direct n'était en cours et un montant de 7 379 \$ était disponible pour répondre aux besoins généraux de l'entreprise (néant et 7 846 \$ au 31 décembre 2022).

11. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2023	2022
	\$	\$
Achats d'électricité à payer	87 382	70 404
Comptes fournisseurs et charges à payer	49 259	49 256
Dépôts de garantie des clients	43 470	35 433
Soldes créditeurs des clients	14 451	13 137
Intérêts courus sur la dette à long terme	13 230	13 246
Montants à payer à des parties liées (note 27)	206	259
	207 998	181 735

En 2019, la Société a effectué un calcul d'ajustement relativement à une de ses ententes portant sur le recouvrement des coûts avec HONI dont il est question à la note 25. Au 31 décembre 2021, la Société maintenait une provision de 3 400 \$, laquelle était incluse dans les créditeurs et charges à payer. En 2022, HONI a fourni à la Société le calcul du montant final à payer aux termes de l'entente de recouvrement des coûts de raccordement (l'« ERRCR »), soit 2 509 \$. La Société a versé le montant de 2 509 \$ en 2022.

12. PRODUITS DIFFÉRÉS

	2023	2022
	\$	\$
Apports de capital provenant de la clientèle	128 645	112 116
Apports de capital provenant des promoteurs	151 884	132 838
Commission de montage de prêt reçue [note 9 a)]	900	900
Commission de montage de prêt comptabilisée en résultat [note 9 a)]	(129)	(73)
Autres produits différés	19	120
	281 319	245 901
Moins la partie courante	9 604	7 458
	271 715	238 443

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

13. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS

a) Régimes de retraite

La Société cotise à deux régimes de retraite à prestations définies offerts à la quasi-totalité de ses employés.

Les cotisations versées par la Société aux termes du OMERS ont totalisé 6 652 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 (6 801 \$ en 2022). La Société fournit également des prestations de retraite à certains employés par l'entremise du régime de retraite Hydro Chaudière.

Les tableaux qui suivent présentent un complément d'information sur le régime de retraite Hydro Chaudière.

i) Obligation au titre des prestations définies

	2023	2022
	\$	\$
Solde à l'ouverture de l'exercice	5 621	8 168
Coût des services rendus au cours de l'exercice	59	109
Coût financier	278	242
Prestations versées	(318)	(951)
Cotisations des employés	87	68
Perte actuarielle (gain actuariel)	644	(2 015)
Solde à la clôture de l'exercice	6 371	5 621

ii) Actifs du régime

	2023	2022
	\$	\$
Juste valeur à l'ouverture de l'exercice	5 421	7 562
Intérêts créditeurs	288	227
Cotisations de l'employeur	214	248
Prestations versées	(318)	(951)
Charges autres que de placement	(80)	(80)
Cotisations des employés	87	68
Gain actuariel (perte actuarielle)	196	(1 653)
Juste valeur à la clôture de l'exercice	5 808	5 421

iii) Situation de capitalisation

	2023	2022
	\$	\$
Passif net au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	(260)	(606)
Variation du passif net au titre des prestations définies	(303)	406
Déficit de solvabilité	(563)	(200)
Incidence sur les exigences de financement minimal	60	(60)
Passif net au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	(503)	(260)

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

13. AVANTAGES DU PERSONNEL FUTURS (SUITE)

a) Régimes de retraite (suite)

Les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière sont détenus et gérés par un dépositaire indépendant et sont comptabilisés séparément dans le régime de retraite de la Société. La répartition des actifs est assujettie à des limites et à des exigences en matière de diversification qui réduisent les risques en limitant l'exposition à des placements en actions particuliers, à des catégories de notation de crédit et à des positions de change. En fonction de la juste valeur des actifs détenus au 31 décembre 2023, les actifs du régime de retraite Hydro Chaudière étaient composés à 72,9 % (néant en 2022) d'obligations canadiennes à revenu fixe, à 24,6 % (néant en 2022) d'actions canadiennes et internationales et à 2,5 % (100 % en 2022) de liquidités. Les placements du régime de retraite Hydro Chaudière étant principalement détenus et gérés par l'intermédiaire de fonds communs, ils n'ont pas de prix coté sur un marché actif.

Les avantages du personnel futurs du régime de retraite Hydro Chaudière sont calculés en fonction d'un taux de rémunération annuel de 2,0 % (2,0 % en 2022), d'un taux d'inflation de 2,0 % (2,0 % en 2022) et d'un taux d'actualisation de 4,7 % (5,1 % en 2022). Les évaluations comprennent également plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014. Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2023 et du 31 décembre 2022. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée en date du 1^{er} janvier 2023.

Les principales hypothèses actuarielles aux fins de l'évaluation de l'obligation au titre des prestations définies sont le taux d'actualisation et l'échelle salariale. L'analyse de sensibilité qui suit est fondée sur des variations raisonnables des hypothèses, prises isolément, à la clôture de la période de présentation de l'information financière. Une baisse de 1,0 % du taux d'actualisation ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 420 \$ ou 12,5 % (683 \$ ou 12,1 % en 2022), tandis qu'une hausse de 1,0 % de l'échelle salariale ferait augmenter l'obligation au titre des prestations définies de 38 \$ ou 1,1 % (165 \$ ou 2,9 % en 2022).

b) Avantages complémentaires de retraite

La Société offre une couverture d'assurance-vie, de soins médicaux et dentaires à certains employés. Les avantages du personnel futurs sont calculés selon un rythme annuel de croissance de la rémunération de 2,0 % (2,0 % en 2022) et un taux d'actualisation de 4,7 % (5,0 % en 2022). Le taux de croissance tendanciel des coûts des soins de santé devrait baisser de 6,0 % à 5,0 % et les coûts des soins dentaires devraient augmenter de 5,0 % par année. Les évaluations tiennent également compte de plusieurs autres hypothèses économiques et démographiques, notamment les taux de mortalité qui reposent sur le rapport intitulé « La mortalité des retraités canadiens » publié par l'Institut canadien des actuaires en février 2014.

L'information concernant les avantages complémentaires de retraite de la Société se présente comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Obligation au titre des prestations définies à l'ouverture de l'exercice	12 382	15 625
Coût des services rendus au cours de l'exercice	507	798
Intérêt sur les obligations au titre des prestations définies	671	480
Coût des services passés	6	–
Réévaluation des obligations au titre des prestations définies	–	(557)
Prestations versées	(893)	(814)
Perte actuarielle (gain actuariel)	481	(3 150)
Obligation au titre des prestations définies à la clôture de l'exercice	13 154	12 382

Une extrapolation actuarielle a été réalisée en date du 31 décembre 2023. À la suite de cet exercice, la Société a augmenté le passif cumulé de 772 \$ (diminution de 3 243 \$ au 31 décembre 2022 d'après une évaluation actuarielle).

Des variations significatives des hypothèses actuarielles concernant les taux d'actualisation, les coûts futurs des soins de santé et des soins dentaires, les taux de mortalité et l'âge de la retraite pourraient se répercuter sur l'obligation au titre des prestations définies.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

14. DETTE À LONG TERME

	2023	2022
	\$	\$
Débiteures de premier rang non garanties		
Série 2006-1, 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	50 000	50 000
Série 2013-1, 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	150 000	150 000
Série 2015-1, 2,61 %, échéant le 3 février 2025	200 000	200 000
Série 2015-2, 3,64 %, échéant le 2 février 2045	175 000	175 000
Obligations décroissantes de premier rang garanties		
Série 2016-1, 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	200 274	202 630
Série 2019-1, 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	290 514	290 514
Billet à payer		
Emprunt, 4,26 %, échéant le 18 février 2041	20 000	17 625
	1 085 788	1 085 769
Moins la partie courante	(3 796)	(2 356)
Moins les frais d'émission de titres d'emprunt non amortis	(7 429)	(7 765)
	1 074 563	1 075 648

a) Débiteures de premier rang non garanties

Les versements d'intérêts sur chacune des débiteures susmentionnées sont exigibles semestriellement à terme échu en tranches égales. Les débiteures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, dont une clause restrictive selon laquelle le montant en capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée. Les versements d'intérêts sur ces débiteures s'élèveront à 20 067 \$ en 2024, à 17 453 \$ en 2025 et à 14 839 \$ en 2026 et en 2027.

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties

Des obligations vertes décroissantes de premier rang garanties de série 2019-1 (les « obligations de série 2019-1 ») d'un montant totalisant 290 514 \$ ont été émises pour le compte de Hull Energy LP et de CHLP North (les « propriétaires du projet de remise à niveau ») en 2019. Les obligations de série 2019-1 portent intérêt au taux de 3,53 % et viennent à échéance le 31 décembre 2059. Des versements semestriels égaux d'intérêts sont exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année jusqu'au 30 juin 2024 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 30 juin et les 31 décembre de chaque année à compter du 31 décembre 2024 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 43 577 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. Les obligations de série 2019-1 sont garanties par l'ensemble des actifs du projet de remise à niveau, les actifs de projet de Hull Energy LP et de CHLP North représentant respectivement 76,8 % et 23,2 % de la garantie.

Les obligations décroissantes de premier rang garanties de la Société (les « obligations de série 2016-1 ») portent intérêt au taux de 4,08 % et viennent à échéance le 31 mars 2057. Des versements semestriels égaux d'intérêts étaient exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année jusqu'au 31 mars 2022 inclusivement. Par la suite, des versements d'intérêts et de capital semestriels seront exigibles les 31 mars et les 30 septembre de chaque année à compter du 30 septembre 2022 jusqu'à la date d'échéance inclusivement. En outre, un ballon de 30 570 \$ (15 % du capital) sera exigible à la date d'échéance. Les obligations de série 2016-1 sont garanties par une sûreté de premier rang grevant les actifs de CHLP.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

14. DETTE À LONG TERME (SUITE)

b) Obligations décroissantes de premier rang garanties (suite)

Conformément à l'acte de fiducie, FCSEC était tenue de maintenir dans un compte de réserve pour le service de la dette (classé dans la trésorerie soumise à des restrictions au bilan consolidé) un montant équivalant aux intérêts et au principal des six prochains mois, financé selon la partie proportionnelle du compte de réserve pour le service de la dette de Chaudière North LP. En 2022, le compte de réserve pour le service de la dette a été entièrement capitalisé au moyen d'une lettre de crédit de soutien, comme il est décrit à la note 10.

Comme l'exige l'acte de fiducie applicable, CHLP doit maintenir dans un compte de réserve pour le service de la dette un montant égal aux six prochains mois d'intérêts et de principal et aux paiements exigibles aux termes des obligations. Au cours de l'exercice, CHLP a conservé un dépôt de 5 330 \$ (5 330 \$ au 31 décembre 2022) dans le compte de réserve pour le service de la dette (classé dans la trésorerie soumise à des restrictions au bilan consolidé) pour remplacer une lettre de crédit de soutien, comme il est décrit à la note 10. CHLP a également maintenu, dans un compte de réserve aux fins de travaux d'entretien majeur, un montant qui couvre une partie des dépenses d'entretien majeur prévues au cours des trois prochaines années (1 830 \$ en 2023 et 2 280 \$ en 2022), qui est également classé dans la trésorerie soumise à des restrictions au bilan consolidé.

Au cours de l'exercice, CHLP North a retiré 2 560 \$ du compte de réserve de partage de la production excédentaire (classé dans la trésorerie soumise à des restrictions au bilan consolidé) conformément aux modalités de l'acte de fiducie et du contrat d'achat d'électricité applicable.

La Société est tenue de maintenir un ratio de couverture du service de la dette minimal, à la fois pour FCSEC et CHLP. Le ratio de couverture du service de la dette minimal de FCSEC et de CHLP correspond à la somme des flux de trésorerie nets liés aux activités d'exploitation et aux activités d'investissement des entités respectives (de la manière définie dans leurs actes de fiducie respectifs), divisée par la partie courante des remboursements applicables de capital et d'intérêts exigibles jusqu'au début de la prochaine année civile. Aux 31 décembre 2023 et 2022, la Société respectait toutes les clauses restrictives de nature financière dont sont assorties les obligations de série 2019-1 et 2016-1, le cas échéant.

c) Billet à payer

Le 22 janvier 2021, la Société a conclu un accord de prêt et de subvention avec la FCM pour financer un projet de construction d'un système énergétique de quartier vert entrepris par la coentreprise ZCU, que la Société détient et contrôle à 50 %. L'accord de prêt et de subvention conclu avec la FCM permet à la Société d'emprunter 20 000 \$ ou 69,6 % des dépenses admissibles du projet, si ce montant est moins élevé, cet emprunt étant remboursable sur une période de 20 ans, en plus d'une subvention non remboursable fondée sur le total des charges admissibles engagées pour le projet.

Le prêt, qui porte intérêt au taux de 4,26 % (4,08 % au 31 décembre 2022), a été consenti à la Société par la FCM le 18 février 2021, et présentait un solde impayé de 20 000 \$ au 31 décembre 2023 (17 625 \$ au 31 décembre 2022). Les paiements d'intérêts sont payables semestriellement sur le montant du principal en cours, les paiements de principal commençant le 16 décembre 2026 et se terminant le 18 février 2041. Les versements d'intérêts sur le prêt s'élèveront annuellement à 810 \$ en 2024, à 850 \$ en 2025, à 850 \$ en 2026, à 828 \$ en 2027 et à 772 \$ en 2028. Par ailleurs, la Société a reçu des fonds de subvention de 356 \$ (283 \$ en 2022) de la FCM.

La Société a conclu un accord de prêt miroir avec ZCU afin de transférer les fonds reçus du prêt et des fonds de subventions susmentionnés de la FCM à sa coentreprise, comme il est indiqué à la note 9 a).

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

15. AUTRES PASSIFS

	2023	2022
	\$	\$
Obligations locatives	1 654	1 667
Autres	337	411
	1 991	2 078

Les obligations locatives de la Société sont calculées en supposant que toutes les périodes de renouvellement applicables au gré de la Société seront exercées, et ont donc des durées de location comprises entre 2033 et 2043.

16. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société;
- veiller au respect des clauses restrictives des facilités de crédit et de la dette à long terme;
- arrimer la structure du capital d'Hydro Ottawa, filiale réglementée de la Société, au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose des éléments suivants :

	2023	2022
	\$	\$
Papier commercial	338 105	276 390
Dette à long terme	1 078 359	1 078 004
Dette totale	1 416 464	1 354 394
Capitaux propres	529 669	526 944
Capital total	1 946 133	1 881 338

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, est réputée, selon la CEO, avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle de la Société peut différer de la structure présumée par la CEO.

Au 31 décembre 2023, le ratio d'endettement de la Société, dont le calcul tient compte des lettres de crédit en cours, était de 72,9 % (72,5 % en 2022). Le ratio d'endettement de la Société compte non tenu de la dette sans recours est de 64,0 % (62,5 % en 2022). La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites de nature financière associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

La Société a atteint ses objectifs en matière de gestion du capital, et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

17. CAPITAL SOCIAL

a) Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à un dollar l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à dix dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à cent dollars l'action
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote
Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

b) Émis

	2023	2022
	\$	\$
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453

Tout placement des actions de la Société par appel public à l'épargne est interdit par résolution de l'actionnaire.

Une résolution de l'actionnaire stipule que la Société doit verser des dividendes correspondant à 60 % du résultat net de sa filiale Hydro Ottawa ou 20 000 \$, si ce montant est plus élevé, à condition que la Société se conforme aux exigences de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et aux directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut selon l'une quelconque clause restrictive aux termes de ses débentures de premier rang non garanties ou de sa facilité de crédit, et que le versement correspondant n'ait eu aucune incidence négative sur la note de crédit de la Société.

Le 20 avril 2023, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 20 000 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé par tranches, soit 5 000 \$, 5 000 \$, 5 000 \$ et 5 000 \$ le 27 avril 2023, le 4 juillet 2023, le 3 octobre 2023 et le 1^{er} décembre 2023, respectivement (le 14 avril 2022, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 23 700 \$ à la Ville d'Ottawa, lequel a été versé par tranches, soit 8 700 \$, 5 000 \$, 5 000 \$ et 5 000 \$ le 21 avril 2022, le 4 juillet 2022, le 3 octobre 2022 et le 1^{er} décembre 2022, respectivement).

Après la clôture de l'exercice, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 20 000 \$ le 23 avril 2024 sur les actions ordinaires de la Société en circulation le 31 décembre 2023.

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

a) Informations concernant la juste valeur

La valeur comptable des instruments financiers de la Société, exclusion faite des instruments décrits ci-dessous, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme et leur nature. L'évaluation de la juste valeur d'un instrument financier dont la juste valeur a été présentée se situe au niveau 2 de la hiérarchie de la juste valeur [note 3 j)].

La Société a estimé la juste valeur du billet à recevoir de sa coentreprise ZCU au 31 décembre 2023 à 18 041 \$ (16 850 \$ en 2022). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés du capital et des intérêts requis pour régler entièrement les emprunts au taux d'intérêt estimé de 6,0 % (5,0 % en 2022), soit le taux qui serait offert à ZCU le 31 décembre 2023.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

a) Informations concernant la juste valeur (suite)

La Société a estimé la juste valeur des débetures de premier rang non garanties et du billet à payer au 31 décembre 2023 à 555 125 \$ (523 894 \$ en 2022). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs du capital et des intérêts entre le 3 février 2025 et le 2 février 2045, au taux d'intérêt estimatif de 4,6 % pour les débetures de premier rang non garanties et de 5,6 % pour le billet à payer (5,0 % pour les débetures de premier rang non garanties et le billet à payer en 2022), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2023.

La Société a estimé la juste valeur de ses obligations décroissantes de premier rang garanties au 31 décembre 2023 à 406 503 \$ (392 761 \$ en 2022). La juste valeur a été calculée au moyen de l'actualisation de tous les remboursements futurs estimés de capital et d'intérêts requis pour régler entièrement les obligations au taux d'intérêt estimé de 5,1 % (5,4 % en 2022), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2023.

b) Risque de marché

La Société est exposée au risque de marché, à savoir le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctue du fait des variations des prix du marché. Le risque de marché comprend trois types de risques : le risque de taux d'intérêt, le risque de change et le risque lié au prix des produits de base. Étant donné que la Société n'a pas conclu de transactions de couverture ni de contrats dérivés importants, elle n'est pas exposée au risque lié au prix des produits de base.

i) Risque de taux d'intérêt

La Société est exposée au risque de taux d'intérêt sur ses emprunts. En vertu de la facilité de crédit de la Société, les emprunts aux termes de ses lignes de crédit exposent la Société aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. De plus, les frais payables sur les acceptations bancaires par l'intermédiaire des lignes de crédit d'exploitation et de capital sont fondés sur une marge déterminée en fonction de la note de crédit de la Société. La Société est également exposée aux fluctuations des taux d'intérêt à court terme en ce qui concerne les émissions en cours dans le cadre de son programme de papier commercial. Étant donné que les besoins d'emprunt sur les lignes de crédit sont généralement de courte durée (c'est-à-dire que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique de la Société et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients ou à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux acquisitions d'immobilisations importantes et les rentrées de fonds liées à l'émission de titres d'emprunt à taux d'intérêt fixe à long terme additionnels), et que la Société incorpore une combinaison d'instruments à taux fixe et variable, l'exposition au risque de taux d'intérêt est limitée.

La Société est également exposée aux fluctuations des taux d'intérêt, car le taux de rendement réglementé pour les activités de distribution de la Société est calculé à l'aide d'une formule complexe qui est en partie fondée sur les prévisions de rendement des obligations à long terme du gouvernement du Canada. Ce taux de rendement est approuvé par la CEO dans le cadre de l'approbation des tarifs de distribution.

Une analyse de sensibilité a été réalisée pour examiner l'incidence d'une variation du taux préférentiel sur les prélèvements en cours de la Société sur sa facilité de crédit. Une variation de 1 % (100 points de base), toutes les autres variables demeurant constantes par ailleurs, entraînerait une augmentation ou une diminution des charges d'intérêts annuelles d'environ 3 455 \$.

ii) Risque de change

Le bénéfice que la Société tire de sa filiale EONY, qui est un établissement à l'étranger, et son investissement net dans cette dernière sont exposés aux fluctuations du taux de change du dollar américain par rapport au dollar canadien. En outre, la Société achète quelques biens et services qui sont libellés en monnaies étrangères, surtout en dollars américains. La Société surveille son exposition aux fluctuations des taux de change de façon régulière et n'a pas utilisé d'instruments dérivés pour se couvrir à l'égard de ces expositions à ce jour. Sur une base annuelle, on estime qu'une variation à la hausse ou à la baisse de 5 % du taux de change entre le dollar américain et le dollar canadien de 1 \$ CA pour 0,76 \$ US au 31 décembre 2023 se traduirait par une variation à la hausse (ou à la baisse) des capitaux propres de la Société d'environ 2 846 \$.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit

Le risque de crédit s'entend du risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière pour la Société. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs liés à l'électricité est limitée en raison du grand nombre de clients que sert la Société. La Société compte environ 364 000 clients, desservis par Hydro Ottawa, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, la Société n'a pas touché de produits importants liés à l'électricité et ne compte pas de créance importante liée à l'électricité à l'égard d'un client en particulier. La Société est exposée à une concentration du risque de crédit à l'égard des débiteurs liés à la production d'électricité en raison du faible nombre d'entités que sert la Société. La Société s'appuie sur ses contrats d'achat d'électricité avec la SIERE et la Niagara Mohawk Power Corporation pour soutenir ses activités de production au Canada et aux États-Unis.

La Société effectue régulièrement des évaluations de la solvabilité de ses clients desservis par Hydro Ottawa, et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes clients non résidentiels afin de réduire les pertes importantes, conformément aux règles de la CEO. Au 31 décembre 2023, la Société détenait des dépôts de garantie relativement au recouvrement des coûts liés à l'électricité et aux produits tirés de la distribution d'un montant de 14 336 \$ (14 533 \$ en 2022) à l'égard de ces clients. Les autres filiales de la Société limitent leur risque de crédit en traitant avec des clients qui sont considérés comme étant très solvables. Ces clients comprennent les organismes gouvernementaux, les services publics, les municipalités, les universités, les conseils scolaires, les hôpitaux et les clients ayant des notes de crédit de bonne qualité.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

Pour évaluer les pertes de crédit attendues, la Société applique la méthode simplifiée prévue par l'IFRS 9, *Instruments financiers*, aux termes de laquelle le modèle de correction de valeur pour pertes attendues pour la durée de vie s'applique à l'ensemble des créances clients et autres débiteurs. Les taux de perte attendue en ce qui a trait aux créances clients sont fondés sur les profils de paiement au titre des ventes sur une période de douze mois avant le 31 décembre 2023 ou le 31 décembre 2022, respectivement, et sur les pertes de crédit historiques correspondantes enregistrées pour cette période dans le passé et sur d'autres informations. Les taux des pertes historiques sont ajustés afin de tenir compte des informations actuelles et prospectives sur les facteurs macroéconomiques touchant la capacité des clients de régler les créances.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

c) Risque de crédit (suite)

Par conséquent, la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs au 31 décembre 2023 et au 31 décembre 2022 se présente comme suit :

	Valeur comptable brute \$	Taux moyen pondéré des pertes	Correction de valeur pour pertes \$	Valeur comptable nette \$
31 décembre 2023				
Impayées depuis 30 jours ou moins	106 894	0,00 %	–	106 894
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	8 407	13,94 %	1 172	7 235
Impayées depuis 120 jours ou plus	5 492	40,48 %	2 223	3 269
Créances non facturées liées à l'électricité	86 259	0,91 %	784	85 475
	207 052		4 179	202 873
31 décembre 2022				
Impayées depuis 30 jours ou moins	87 014	0,00 %	–	87 014
Impayées depuis plus de 30 jours, mais moins de 120 jours	9 501	12,69 %	1 206	8 295
Impayées depuis 120 jours ou plus	3 441	62,45 %	2 149	1 292
Créances non facturées liées à l'électricité	84 948	0,79 %	675	84 273
	184 904		4 030	180 874

Le tableau qui suit présente le rapprochement entre la correction de valeur pour pertes à l'égard des créances clients et autres débiteurs à l'ouverture et à la clôture de l'exercice :

	2023 \$	2022 \$
Solde à l'ouverture de l'exercice	4 030	3 139
Réévaluation nette de la correction de valeur pour pertes	2 338	2 454
Radiations	(2 344)	(1 709)
Recouvrements des montants radiés antérieurement	155	146
Solde à la clôture de l'exercice	4 179	4 030

Les pertes de valeur des créances clients et autres débiteurs sont présentées selon leur montant net dans l'état consolidé du résultat net. Si une créance est réputée irrécouvrable, elle est radiée et la correction de valeur pour pertes de crédit attendue est ajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs de débiteurs ayant fait l'objet d'une provision ou d'une radiation entraînent la diminution des pertes de valeur comprises dans les charges d'exploitation dans l'état consolidé du résultat net.

Au 31 décembre 2023, l'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs diminuée des dépôts de garantie des clients.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

18. INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES (SUITE)

d) Risque de liquidité

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque de liquidité afin d'avoir accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux aux fins d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes, tel qu'il est décrit à la note 10, pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques de liquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2023		
	Échéant dans moins d'un an \$	Échéant dans 1 an à 5 ans \$	Échéant après 5 ans \$
Dette bancaire	7 822	–	–
Papier commercial ¹⁾	338 105	–	–
Créditeurs et charges à payer	207 998	–	–
Débitures de premier rang non garanties			
Série 2006-1, à 4,97 %, échéant le 19 décembre 2036	–	–	50 000
Série 2013-1, à 3,99 %, échéant le 14 mai 2043	–	–	150 000
Série 2015-1, à 2,61 %, échéant le 3 février 2025	–	200 000	–
Série 2015-2, à 3,64 %, échéant le 2 février 2045	–	–	175 000
Obligation décroissante de premier rang garantie			
Série 2016-1, à 4,08 %, échéant le 31 mars 2057	2 449	11 165	186 660
Série 2019-1, à 3,53 %, échéant le 31 décembre 2059	1 347	11 066	278 101
Prêt			
4,26 %, prêt, échéant le 18 février 2041	–	3 333	16 667
Intérêts à payer sur la dette à long terme	39 265	137 008	561 181
	596 986	362 572	1 417 609

¹⁾ Les billets dans le cadre du programme de papier commercial ont été émis à un escompte et remboursés à leur montant en principal.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

19. PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES TIRÉS DES CONTRATS CONCLUS AVEC DES CLIENTS ET AUTRES SOURCES DE PRODUITS

Les produits des activités ordinaires de la Société sont tirés des sources suivantes :

	2023 \$	2022 \$
Produits des activités ordinaires tirés des contrats conclus avec des clients		
Recouvrement et distribution d'électricité		
Services résidentiels ¹⁾	420 648	422 311
Services généraux ²⁾	604 514	587 499
Grands consommateurs ³⁾	61 513	63 576
	1 086 675	1 073 386
Production d'électricité	48 073	45 336
Services offerts aux entreprises		
Éclairage	11 199	9 862
Immeubles	6 044	7 366
Électricité	10 025	6 491
Prestation de services liés aux activités de distribution	5 335	6 164
Raccordement de poteaux et location de conduites	3 874	3 689
	36 477	33 572
Autres		
Charges liées aux comptes et frais divers	5 101	4 636
Apports de capital provenant de la clientèle amortis dans les produits des activités ordinaires	3 693	3 301
	8 794	7 937
	1 180 019	1 160 231
Produits tirés d'autres sources		
Autres		
Location d'immeubles de placement	1 462	1 675
Apports de capital provenant des promoteurs amortis dans les produits des activités ordinaires	4 126	3 579
	5 588	5 254
	1 185 607	1 165 485

¹⁾ Les services résidentiels englobent les services destinés à un usage domestique ou ménager, y compris les logements unifamiliaux et les logements multiples à compteurs individuels, de même que les locaux à occupation saisonnière.

²⁾ Les services généraux désignent les services fournis à des locaux autres que ceux qui reçoivent les services résidentiels et les grands consommateurs et ils comprennent habituellement les services fournis aux petites entreprises et aux immeubles résidentiels à logements multiples à compteurs collectifs. Ces services sont fournis aux clients ayant une demande mensuelle de pointe de moins de 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

³⁾ Les grands consommateurs désignent les services fournis aux clients dont la demande mensuelle de pointe est d'au moins 5 000 kW, selon une moyenne établie sur douze mois.

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

20. CHARGES D'EXPLOITATION

	2023	2022
	\$	\$
Salaires et avantages du personnel	90 056	92 660
Services impartis – entretien du système de distribution	21 032	15 133
Services impartis – centrale électrique détenue par le client	6 493	6 015
Services impartis – autres	26 236	19 159
Frais généraux et frais d'administration	49 982	44 702
Autres coûts de distribution d'électricité	13 242	9 238
Stocks passés en charges à titre de coûts des produits vendus et autres	1 740	2 349
Recouvrement de dépenses d'investissement	(26 508)	(28 632)
	182 273	160 624

21. CHARGES FINANCIÈRES

	2023	2022
	\$	\$
Intérêts sur la dette à long terme	39 590	39 635
Intérêts à court terme et frais liés à la facilité de crédit	16 895	6 154
Intérêts sur les obligations locatives	109	86
Moins les coûts d'emprunt incorporés au coût de l'actif	(694)	(849)
	55 900	45 026

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

La charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net comprend ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
(Recouvrement) charge d'impôt exigible		
(Recouvrement) charge d'impôt exigible	(54)	1 467
Charge d'impôt différé		
Naissance et résorption de différences temporaires	10 566	19 500
Charge d'impôt comptabilisée dans le résultat net	10 512	20 967

(Le recouvrement) la charge d'impôt comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global comprend ce qui suit :

	2023	2022
	\$	\$
Incidence fiscale sur les écarts de change à la conversion de la filiale étrangère	(363)	1 032
Autres	(239)	1 137
(Recouvrement) charge d'impôt comptabilisé(e) dans les autres éléments du résultat global	(602)	2 169

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La charge d'impôt sur le résultat diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi. Le rapprochement du taux d'impôt prévu par la loi et du taux d'impôt effectif s'établit comme suit :

	2023		2022
	\$		\$
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	26,50	%	26,50 %
Résultat attribuable à l'actionnaire avant l'impôt sur le résultat	34 616		60 641
Impôt au taux prévu par la loi	9 173		16 070
Augmentation (diminution) de l'impôt sur le résultat découlant des éléments suivants :			
Différences permanentes	2 341		2 374
Écart des taux d'impôt sur les reports en avant de pertes fiscales nettes et autres	73		1 900
Incidence sur la conversion de la filiale	9		25
Écart des taux d'impôt à l'étranger	8		2
Provision au titre d'un ajustement de la déclaration	(533)		(212)
Variation de l'avantage fiscal non comptabilisé	969		514
Incidence fiscale sur la coentreprise	2		(89)
Recouvrement d'impôt exigible découlant du report rétrospectif d'une perte	(888)		–
Autres	(642)		383
	10 512		20 967
Taux d'impôt effectif	30,37	%	34,57 %

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2023

(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

La filiale de la Société, Hydro Ottawa, en tant qu'entreprise à tarifs réglementés, est tenue de comptabiliser les actifs et passifs d'impôt différé et les soldes créditeurs et débiteurs de comptes de report réglementaires connexes associés au montant d'impôt différé dont on prévoit le remboursement aux clients, ou le recouvrement auprès de ceux-ci, à même les tarifs d'électricité futurs.

Les principales composantes de l'actif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	757	2 900
Avantages du personnel futurs	245	139
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	7 523	4 281
Autres différences temporaires	(83)	(588)
	8 442	6 732

Les principales composantes du passif d'impôt différé net de la Société sont les suivantes :

	2023	2022
	\$	\$
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	(128 361)	(114 647)
Impôt comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	(1 372)	(1 885)
Reports en avant de pertes autres qu'en capital	42	29
Reports en avant de pertes fiscales nettes et autres	–	1 961
Avantages du personnel futurs	4 179	4 142
Autres	6 905	3 528
	(118 607)	(106 872)

Les variations des soldes de l'actif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Actif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	6 732	6 923
Incidence du taux de change sur le solde d'ouverture de l'actif d'impôt différé	(61)	239
Comptabilisé dans le résultat net	1 732	(354)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	39	(76)
Actif d'impôt différé à la clôture de l'exercice	8 442	6 732

Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Notes afférentes aux états financiers consolidés
Exercice clos le 31 décembre 2023
(en milliers de dollars canadiens)

22. IMPÔT SUR LE RÉSULTAT (SUITE)

Les variations des soldes du passif d'impôt différé net au cours de l'exercice se sont établies comme suit :

	2023	2022
	\$	\$
Passif d'impôt différé à l'ouverture de l'exercice	(106 872)	(85 633)
Comptabilisé dans le résultat net	(12 298)	(19 145)
Comptabilisé dans les autres éléments du résultat global	563	(2 094)
Passif d'impôt différé à la fin de l'exercice	(118 607)	(106 872)

Le solde débiteur du compte de report réglementaire de la Société pour les montants d'impôt différé qui devraient être recouverts auprès des clients à même les tarifs d'électricité futurs s'établit à 82 622 \$ (74 239 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, la Société avait des pertes en capital canadiennes de 1 415 \$ (1 415 \$ en 2022) et des pertes autres qu'en capital canadiennes de 6 937 \$ (3 373 \$ en 2022) dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les états financiers consolidés.

Au 31 décembre 2023, la Société avait des pertes autres qu'en capital canadiennes de 17 790 \$ (10 023 \$ en 2022) aux fins de l'impôt dont l'avantage fiscal n'avait pas été comptabilisé dans les présents états financiers consolidés. Au 31 décembre 2023, la Société avait des pertes en capital canadiennes de néant (7 816 \$ en 2022).

Au 31 décembre 2023, la Société disposait de reports en avant de pertes aux États-Unis au palier fédéral de 11 388 \$ (6 763 \$ au 31 décembre 2022) et de 8 939 \$ (4 509 \$ au 31 décembre 2022) pour l'État de New York, pertes qui peuvent être reportées en avant indéfiniment. La réalisation de ces pertes étant considérée comme plus probable qu'improbable, un actif d'impôt différé de 2 850 \$ (1 652 \$ au 31 décembre 2022) a été comptabilisé au 31 décembre 2023.

Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable, auquel les différences temporaires déductibles ainsi que les reports en avant des actifs d'impôt inutilisés et les pertes fiscales non utilisées pourront être imputés, sera disponible. Des actifs d'impôt différé net d'un montant de 2 839 \$ (2 389 \$ en 2022) ont été comptabilisés à l'égard d'EONY puisqu'il existe suffisamment d'indications positives pour démontrer qu'il est probable qu'un actif d'impôt différé net sera réalisé. Les facteurs pris en compte comprennent : le bénéfice imposable historique et prévu ainsi que la nature, le montant et le moment prévu de la résorption des écarts temporaires imposables.

Un passif d'impôt différé pour toutes les différences temporaires imposables associées aux participations dans des filiales et des coentreprises n'a pas été comptabilisé puisque la Société est capable de contrôler le moment auquel la différence temporaire se résorbera et qu'il est probable que la différence temporaire ne se résorbera pas dans un avenir prévisible.